

Envoyé en préfecture le 17/07/2024

Reçu en préfecture le 17/07/2024

Publié le

ID : 071-257102830-20240702-2024024A-DE

S²LOW



RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2023



SIRTOM de la Vallée de la Grosne
| Za du Pré Saint Germain
| 16 Rue Albert Schmitt
| 71250 CLUNY

03 85 59 26 98

secretariat@sirtomgrosne.fr

www.sirtomgrosne.fr

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION GENERALE SUR LE RAPPORT ANNUEL.....	3
2. DES INDICATEURS TECHNIQUES.....	4
2.1. LE TERRITOIRE : SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE.....	4
RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ANNEE DEFINIS PAR LE RAPPORT 2022 POUR L'ANNEE 2023	6
2.2. L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC.....	6
2.3. LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES.....	9
2.3.1. <i>La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr).....</i>	<i>9</i>
2.3.2. <i>La collecte sélective des emballages ménagers et papiers et verre.....</i>	<i>10</i>
2.3.3. <i>Les collectes et flux spécifiques.....</i>	<i>12</i>
2.3.4. <i>La collecte en déchèterie.....</i>	<i>13</i>
2.4. EVOLUTION DES COLLECTES.....	17
2.5. LES DESTINATIONS DES DECHETS COLLECTES.....	17
2.5.1. <i>Destination des déchets issus des collectes (hors déchèterie).....</i>	<i>18</i>
2.5.2. <i>Destination des déchets issus des déchèteries.....</i>	<i>18</i>
2.5.3. <i>Destination de l'ensemble des déchets collectés (hors gravats).....</i>	<i>18</i>
2.5.4. <i>Evolution de la valorisation.....</i>	<i>19</i>
2.5.5. <i>Synoptique des flux pour les déchets ménagers et assimilés collectés (hors gravats - en tonnes).....</i>	<i>20</i>
3. DES INDICATEURS FINANCIERS.....	21
3.1. DONNEES GENERALES.....	21
3.2. LES COUTS PAR FLUX.....	21
3.3. RATIOS DEPENSES / RECETTES POUR LE TRAITEMENT / TRI DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (SANS TRANSPORT/COLLECTE) 2023.....	24
DES INDICATEURS QUALITATIFS ANNEE 2023.....	25
3.4. COMMUNICATION ENVERS LES USAGERS.....	25
3.4.1. <i>Actions de communication / sensibilisation menées sur les déchets.....</i>	<i>25</i>
3.4.2. <i>Projets d'actions de communication / sensibilisation sur les déchets.....</i>	<i>25</i>
3.5. LES ENGAGEMENTS DU SIRTOM POUR MENER UNE DYNAMIQUE DE PREVENTION DES DECHETS ET D'ECONOMIE CIRCULAIRE SUR LE TERRITOIRE.....	25
3.5.1. <i>Historique.....</i>	<i>25</i>
3.5.2. <i>Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés... ..</i>	<i>26</i>
3.5.3. <i>Le déploiement du tri à la source des biodéchets.....</i>	<i>26</i>
3.5.4. <i>Poursuite des actions économie circulaire 2022-2026 :.....</i>	<i>27</i>
3.5.5. <i>Les partenaires et réseaux de travail.....</i>	<i>27</i>
3.6. LES ACTIONS PHARES D'ECONOMIE CIRCULAIRE REALISEES EN 2023.....	28
3.6.1. <i>Poursuivre la stratégie économie circulaire du SIRTOM :.....</i>	<i>28</i>
3.6.2. <i>Eco défi famille Zéro Déchet et Energie 2ieme version.....</i>	<i>29</i>
3.6.3. <i>Déployer des solutions de valorisation des déchets organiques.....</i>	<i>29</i>
4. RESULTATS QUANTITATIFS.....	31
4.1.1. <i>Indicateurs du PLPDMA (2020-2026).....</i>	<i>31</i>
5. BILAN QUALITATIF 2023 / CADRE REGLEMENTAIRE.....	32
5.1. OBJECTIFS PROGRAMME ZDZG ET PLPDMA.....	32
5.2. RAPPEL CADRE REGLEMENTAIRE.....	33
5.3. PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2024.....	33

1. INTRODUCTION GENERALE SUR LE RAPPORT ANNUEL

Obligation réglementaire

Article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

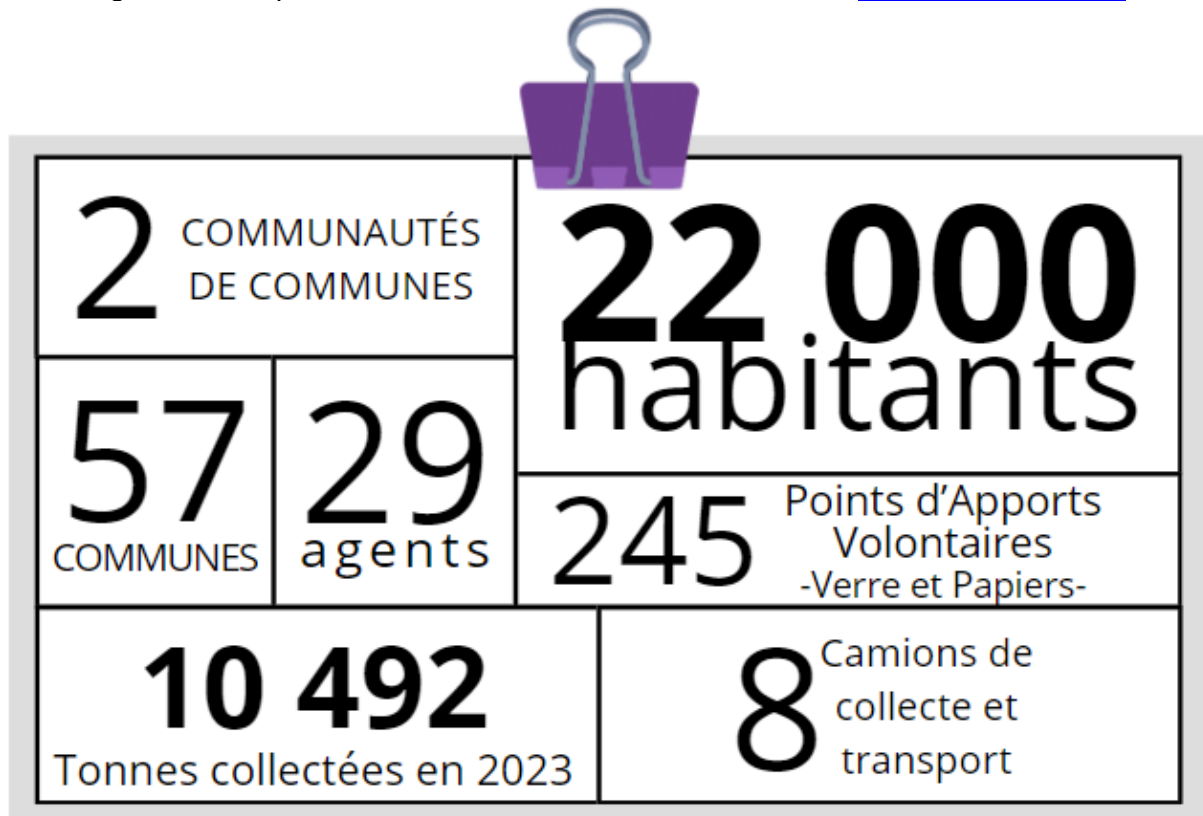
Objectifs

Transparence vis-à-vis des usagers, information sur le service de gestion des déchets ménagers : coûts, événements marquants, évolution du service.

Diffusion du rapport annuel

Ce rapport est un document public consultable directement au SIRTOM, au siège des 2 Communautés de Communes adhérentes et dans les Mairies des 57 communes membres.

Il est également disponible sur le site Internet de la Collectivité : www.sirtomgrosne.fr



Le SIRTOM collecte, par an, l'équivalent en poids de :

1,1
Tour Eiffel

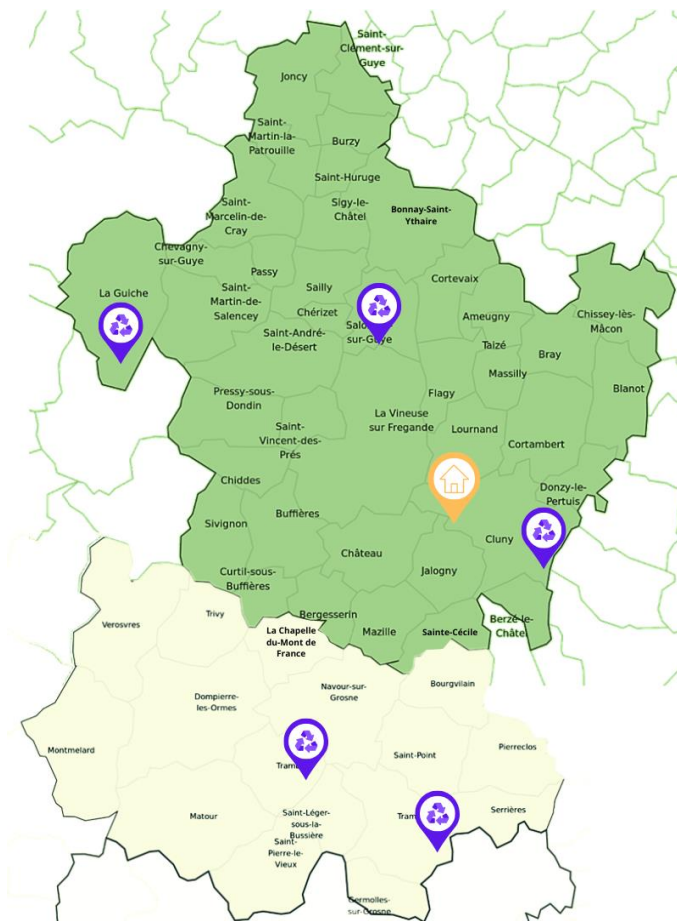
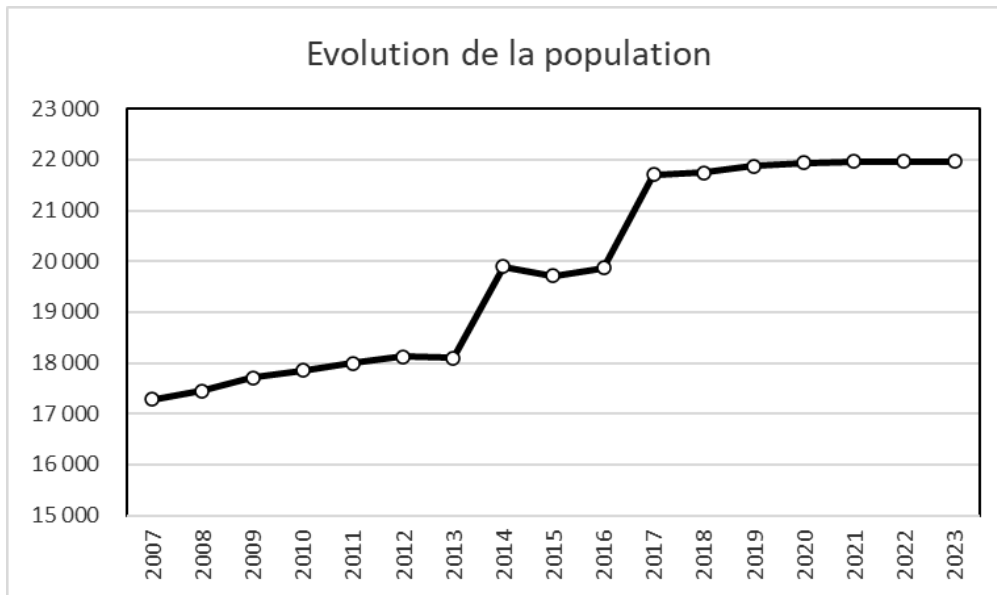


2. DES INDICATEURS TECHNIQUES

2.1. LE TERRITOIRE : SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE

En 2023 le territoire du SIRTOM de la Vallée de la Grosne compte 57 communes représentant **21 970 habitants**.

Pour rappel, en 2017, 9 nouvelles communes ont intégré le périmètre du SIRTOM de la Vallée de la Grosne.



Collectivités adhérentes

Les Collectivités adhérentes sont les 2 Communautés de communes (C.C.) regroupant les communes présentées ci-dessus, à savoir : la **C.C. du Clunisois**, la **C.C. Saint Cyr Mère Boëtier** entre Charolais et Mâconnais. La totalité du territoire se situe dans le département de Saône et Loire (71).



Ce sont ces CC qui gèrent le volet fiscal du service de gestion et de prévention des déchets ménagers et assimilés à savoir : définition, gestion, perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

CC du Clunisois	Population
Ameugny	167
Bergesserin	203
Berzé-le-Châtel	59
Blanot	181
Bonnay-Saint-Ythaire	444
Bray	124
Buffières	273
Burzy	57
La Chapelle-du-Mont-de-France	189
Château	228
Chérizet	20
Chevagny-sur-Guye	60
Chiddes	88
Chissey-lès-Mâcon	229
Cluny	4 929
Cortambert	232
Cortevaix	251
Curtil-sous-Buffières	90
Donzy-le-Pertuis	168
Flagy	174
La Guiche	630
La Vineuse sur Fregande	650
Jalogny	384
Joncy	521
Lourmand	328
Massilly	328
Mazille	377
Passy	66
Pressy-sous-Dondin	102
Sailly	74
Saint-André-le-Désert	249
Saint-Clément-sur-Guye	129
Saint-Huruge	51
Saint-Marcelin-de-Cray	189
Saint-Martin-de-Salencey	96
Saint-Martin-la-Patrouille	61
Saint-Vincent-des-Prés	104
Sainte-Cécile	283
Salornay-sur-Guye	874
Sigy-le-Châtel	106
Sivignon	173
Taizé	194
Total CC Cluny	14 414

CC St Cyr Mère-Domier	Population
Bourgvilain	340
Dompierre-les-Ormes	889
Germolles-sur-Grosne	125
Matour	1 145
Montmelard	371
Navour-sur-Grosne	661
Pierreclos	874
Saint-Léger-sous-la-Bussière	279
Saint-Pierre-le-Vieux	364
Saint-Point	347
Serrières	274
Tramayas	1 056
Trambly	404
Trivy	259
Verosvres	447
Total CC St Cyr MB	7 556

TOTAL SIRTOM 21 970 habitants

Informations complémentaires

Les deux CC participent, proportionnellement à leurs bases fiscales, au budget annuel du SIRTOM de la Vallée de la Grosne.

A partir de 2019 la C.C. du Clunisois a décidé de mettre en place une fiscalité différenciée incitative pour les professionnels : la redevance spéciale incitative (RSI). L'assiette de cette RSI est le volume collecté. Le règlement de service de la RSI a été adopté par le Conseil communautaire de la CC du Clunisois par délibération du 08 avril 2019. Il fixe le seuil minimal de 400 litres de production de déchets ménagers par semaine pour être redevable de la RSI. Au-delà du seuil maximum de 15 000 litres hebdomadaires le service public des déchets ne peut plus être exercé.

RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ANNEE DEFINIS PAR LE RAPPORT 2022 POUR L'ANNEE 2023

Accompagnement des professionnels / Objectif atteint

- Vers des pratiques d'économie circulaire, en développant des projets d'écologie industrielle et territoriale
- Vers des appuis méthodologiques pour se mettre en conformité avec la réglementation du tri à la source des biodéchets

Extensions des consignes de tri / Objectif atteint

- Informer les usagers des pratiques réduisant les emballages et les sensibiliser au zéro déchet et au compostage











Optimisation du Service / Objectif reporté à 2024 : l'étude de faisabilité est en cours par AJBD.

- Etudier la possibilité de passer certaines tournées d'OMR en C0.5 en lien avec la mise en place des ECT et du tri à la source des biodéchets

Tri à la source des biodéchets / Objectif toujours en cours en 2024 : le programme se poursuit.

- Poursuite du déploiement du programme d'action pluriannuel « 100 % compostage » qui permettra de proposer une solution à l'ensemble des usagers

2.2. L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

Flux	Précollecte	Collecte - Transport	Traitement
OMR	 Bacs gris	 Porte à porte et points de regroupement en régie Transfert en régie	Unité de valorisation énergétique VILLEFRANCHE/SAONE (SYTRAIVAL)
Emballages	 Bacs jaunes	 Porte à porte et points de regroupement en régie Transfert en régie	Centre de tri REGION LYONNAISE
Papiers	 Conteneurs AV	 Apport volontaire en prestation Transfert en prestation	Papetier VOSGES
Verre	 Conteneurs AV	 Apport volontaire en prestation Transfert en prestation	Verrerie à CHALON / SAONE
Autres déchets	 5 déchèteries Gardiennage en régie	 Transports en régie et en prestation	Filières spécifiques selon les flux (REGION MACONNAISE et RHONE)

Compétences du SIRTOM :



Depuis 1986

Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr)	Collecte sélective (CS)	Gestion des déchèteries (haut et bas de quai)	Traitement des déchets OMr et CS jusqu'en 2017
--	-------------------------	---	--

Au 1^{er} janvier 2017 : transfert de la compétence traitement des OMr et CS au SYTRAIIVAL (Villefranche-sur Saône – 69)

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne gère presque totalement la collecte et le transfert des déchets sur son territoire en régie, à savoir : la collecte des ordures ménagères, des déchets recyclables en porte à porte ou en déchèterie ainsi que le transport de ces déchets jusqu'à leur site de valorisation ou traitement.

Les collectes sont organisées en :



14 tournées hebdomadaires de collecte de déchets ménagers : en C1 soit collecte une fois par semaine. CLUNY, le centre historique est collecté deux fois par semaine, en C2. Deux tournées sont en C0,5, collectées une semaine sur deux.



12 tournées de collecte sélective : collecte une semaine sur deux en C0.5. CLUNY, le centre historique est en C1.

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne gère :



5 déchèteries : Cluny, La Guiche, Salornay-sur-Guye, Tramayes et Trambly.



245 points d'apport volontaire (PAV) dont 135 colonnes pour le verre et 110 pour le papier.

Les déchèteries ont bénéficié d'un programme de réhabilitation sur la période 2016-2018.

Le tri et traitement des déchets collectés sur le territoire, ainsi que la collecte du verre et du papier sont délégués au SYTRAIIVAL, qui est un syndicat mixte de traitement implanté à Villefranche-sur-Saône (370 000 habitants), auquel le SIRTOM adhère depuis le 1er janvier 2017.

Les différents sites de tri, valorisation et traitement

- Incinération et valorisation énergétique sur le site du SYTRAIIVAL à Villefranche – sur- Saône des ordures ménagères résiduelles et des « Déchets Non Recyclables » des déchèteries après tri et broyage sur le site de Saint-Etienne-sur-Chalarnon ;
- Livraison à Quincieux des collectes sélectives des emballages, puis transfert vers centre de tri de Saint-Fons – 69 (marché SYTRAIIVAL avec Nicollin) ;
- Acheminement des papiers à Quincieux puis usine de valorisation à Golbey – 88 (marché SYTRAIIVAL avec Norske Skoge) ;
- Livraison des cartons collectés en déchèterie à Mâcon (marché SIRTOM avec Valbara) ;
- Usine de recyclage du verre à Chalon-sur-Saône (marché SYTRAIIVAL avec Saint Gobain) ;
- Valorisation et traitement du bois collecté en déchèterie, à Mâcon (marché SIRTOM avec VBE) ;

- Valorisation et traitement de la ferraille et des batteries, collectées en déchèterie, à Mâcon (marché SIRTOM avec Derichebourg) ;
- Valorisation et traitement des gravats à Clessé (marché SIRTOM avec CARME) ;
- Traitement des Déchets Diffus Spéciaux (DDS ou Déchets Dangereux des Ménages) société EDIB à Longvic (via marché SIRTOM).

Concernant les déchets verts en 2023, la totalité a été broyée sur site puis reprise par des agriculteurs locaux pour utilisation en sous-couche de litière.

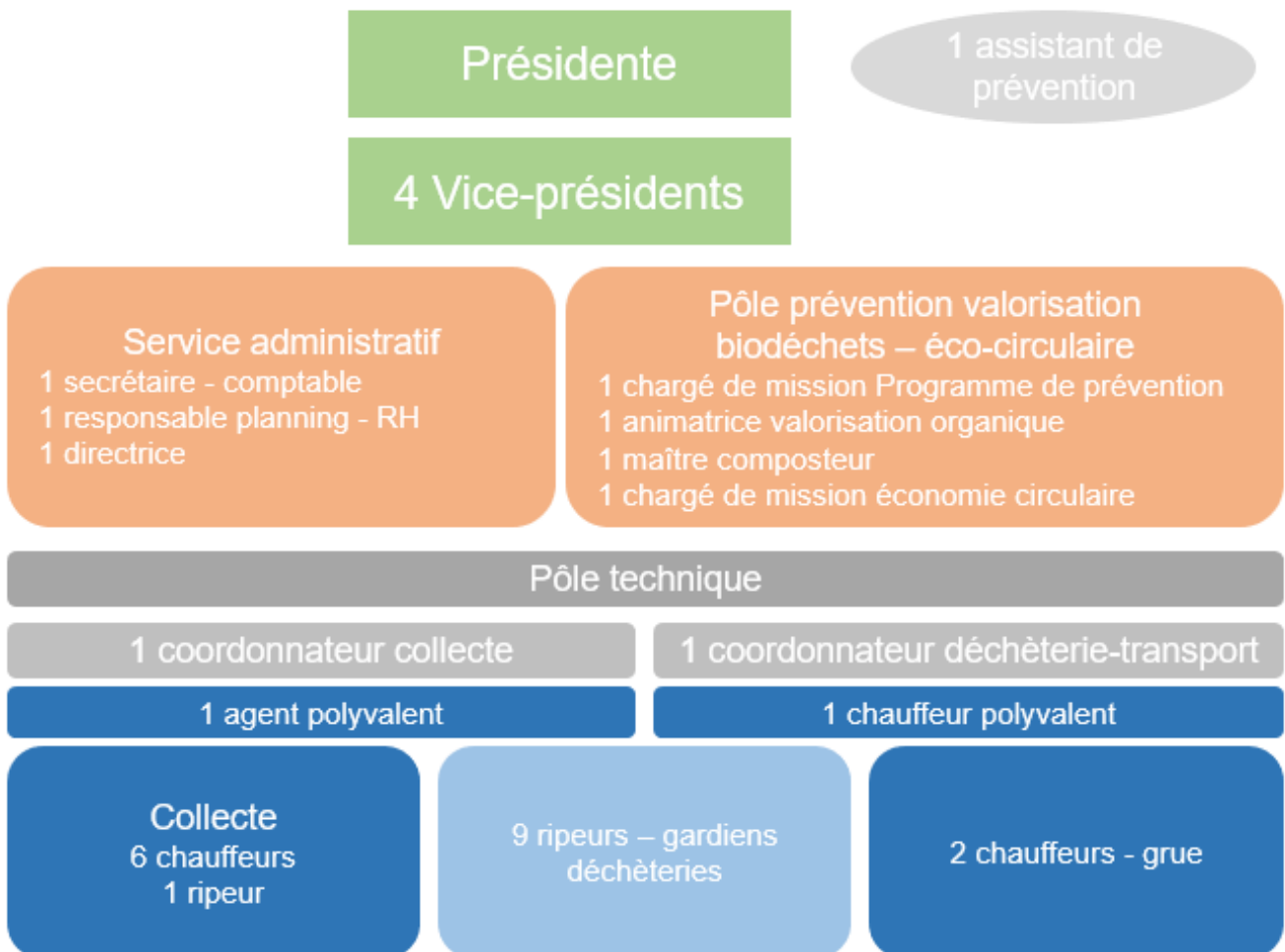
Autorisations administratives, agréments et certifications

Agrément	Contrat en cours	Barème
Agrément Refashion (ex ECO TLC : textile, linge, chaussure)	01/01/2020	
Agrément CITEO (papiers-emballages)	01/01/2018	Barème F
Agrément ECOSYSTEM pour les DEEE	01/01/2023	Scénario S1 pour 4 déchèteries / S2 pour Cluny
Agrément Eco-mobilier pour les meubles	01/01/2018	
Agrément Eco – DDS pour les déchets dangereux	01/01/2019	



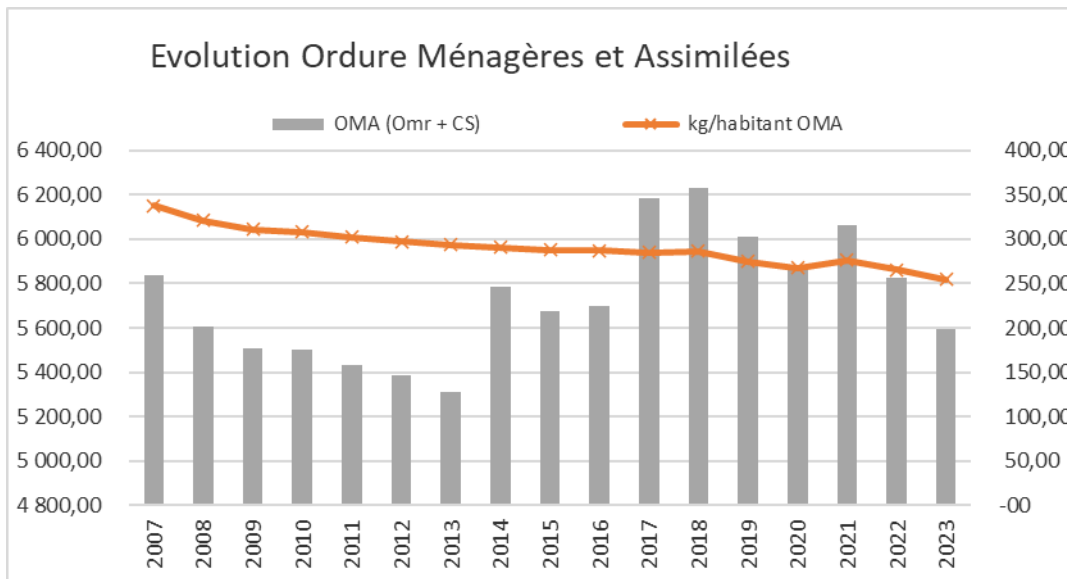
Le service est exploité en régie. Le nombre d'agents de collecte, chauffeurs, agents de déchèterie, service administratif et service prévention, économie circulaire et valorisation organique est de **29 agents**, ce qui équivaut à 28,6 ETP.

Pour assurer le service notamment pendant la période estivale, le SIRTOM recourt à des contractuels. Ils représentent l'équivalent d'1 ETP sur l'année.



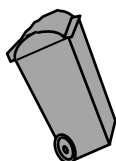
2.3. LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES

Les déchets provenant des ménages sont appelés **OMA** : Ordures Ménagères et Assimilées. Cela regroupe les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) et les collectes sélectives (CS).



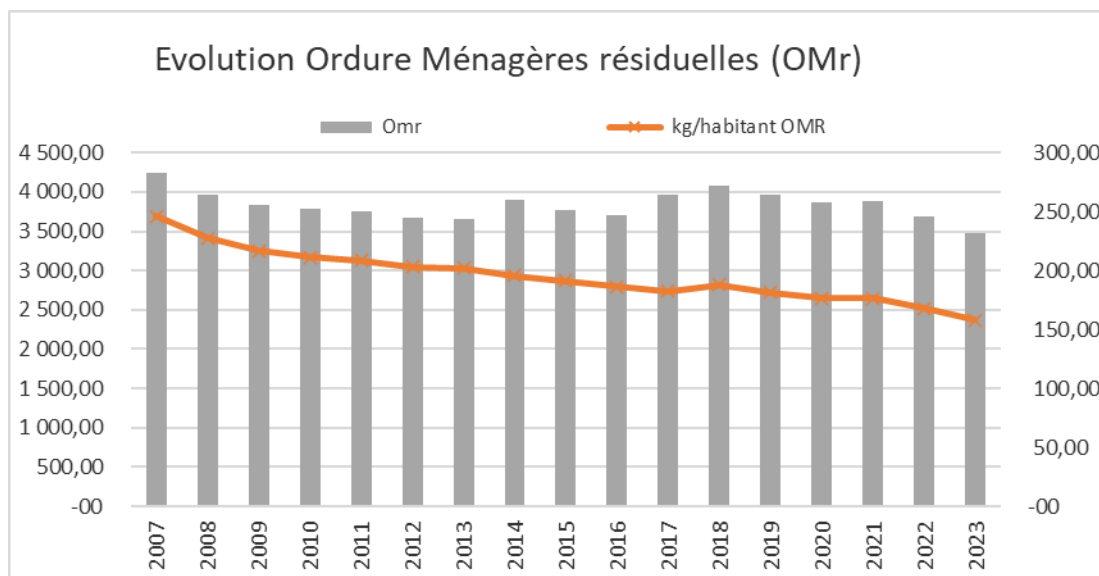
Evolution 2022/2023 ↔ **- 230 tonnes soit - 4 %**
 Ratio d'OMA par habitant ↔ **10.5 kg de moins par habitant - 4% de baisse**

2.3.1. La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr)



- 21 970 habitants desservis,
- 3 477 tonnes collectées soit **158 kg/habitant** desservi
- 79 500 km / 40 500 litres de gasoil

2.3.1.1 Population desservie et quantités collectées



Evolution 2022/2023 ↔ **-211 tonnes soit - 6 %**
 Ratio d'OMr par habitant ↔ **10kg de moins par habitant - 6% de baisse**

2.3.1.2 Organisation de la collecte

La collecte des ordures ménagères est effectuée en régie par le SIRTOM de la Vallée de la Grosne. Les habitants sont desservis soit en porte à porte soit en point de regroupement.

Points de regroupements :

- Nombre de points de regroupements : 540
- Population concernée par ce type de collecte : 40 %

Fréquences de collecte :

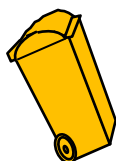
- 87% des habitants, soit 19 276 personnes, sont collectés 1 fois par semaine : C1 ;
- 7% des habitants, soit 1 438 personnes, sont concernés par la collecte 2 fois par semaine (C2) : il s'agit du secteur sauvegardé de Cluny.
- 6% des habitants, soit 1256 personnes, sont concernés par la collecte une semaine sur deux (C0,5).

2.3.1.3 Collecte en C 0.5

En 2022, un test de collecte des OMr une fois tous les 15 jours a été effectué sur une des 14 tournées. Le test au départ prévu pour une période de 6 mois a été maintenu. En 2023, ces zones ont continué à être ramassées tous les 15 jours.

En 2024, une étude de grande ampleur a été lancée pour vérifier la faisabilité d'une généralisation de la collecte en C0,5 sur les OMr.

2.3.2. La collecte sélective des emballages ménagers, papiers et verre



- 21 970 habitants desservis,
- 2 117 tonnes collectées soit 96.4 kg/habitant desservi
- 40 000 km / 20 200 litres de gasoil

La collecte des emballages est effectuée en régie.

Les papiers et le verre sont collectés par des prestataires via des marchés passés par le SYTRAIVAL.

2.3.2.1 Population desservie

L'ensemble de la population (21 970 habitants) du territoire du SIRTOM est desservie pour la collecte du verre, des emballages et du papier selon les modalités suivantes :

Collecte des emballages en mode « mixte » selon la répartition suivante :

- 70% en porte à porte ;
- 30 % en points de regroupement (540 points).

L'ensemble des habitants est desservi par 245 points d'apport volontaire : 135 bornes pour le verre et 110 bornes pour les journaux magazines.

2.3.2.2 Quantités collectées – quantités valorisées

Depuis le 1^{er} février 2022 le SIRTOM est passé aux extensions de consignes de tri. Ce dispositif permet de simplifier le geste de tri puisque le seul critère à appliquer est la caractérisation « emballage ». L'augmentation attendue est de l'ordre de 3 kg par habitant et par an.

La collecte sélective est effectuée en 3 flux :

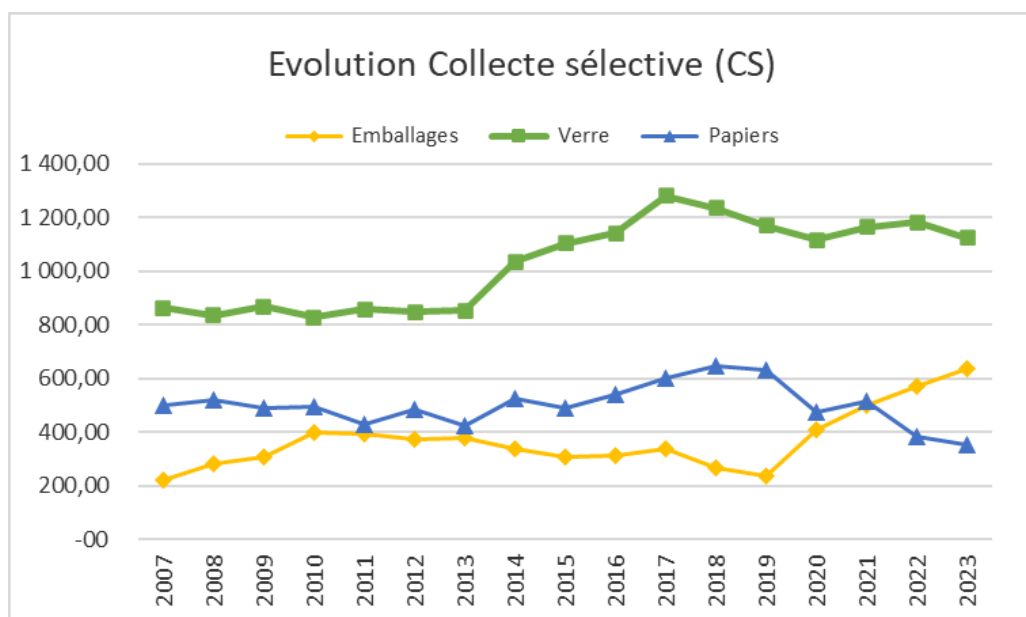
- verre ;
- emballages : tous les emballages depuis le 1^{er} février 2022 ;
- papiers.

	2021		2022		2023	
	Tonnes collectées	kg/hab	Tonnes collectées	kg/hab	Tonnes collectées	kg/hab
Verre	1 164	52,99	1 182	53,78	1124	51,15
Emballages	501	22,84	571	25,99	638	29,06
Papiers	515	23,44	383	17,41	355	16,18
Total	2 181	99	2 136	97	2 117	96

Evolution 2022/2023 ↔ - 18 tonnes soit - 1 %

Ratio par habitant ↔ 1kg de moins par habitant

L'augmentation attendue de 3 kg par habitant et par an est confirmée par [les chiffres de collecte d'emballages](#).



Emballages collectés ↔ + 67.3 tonnes soit + 12 %

Verre ↔ - 58 tonnes soit - 5 %

Papiers/ Gros de magasin ↔ - 28 tonnes soit - 7 %

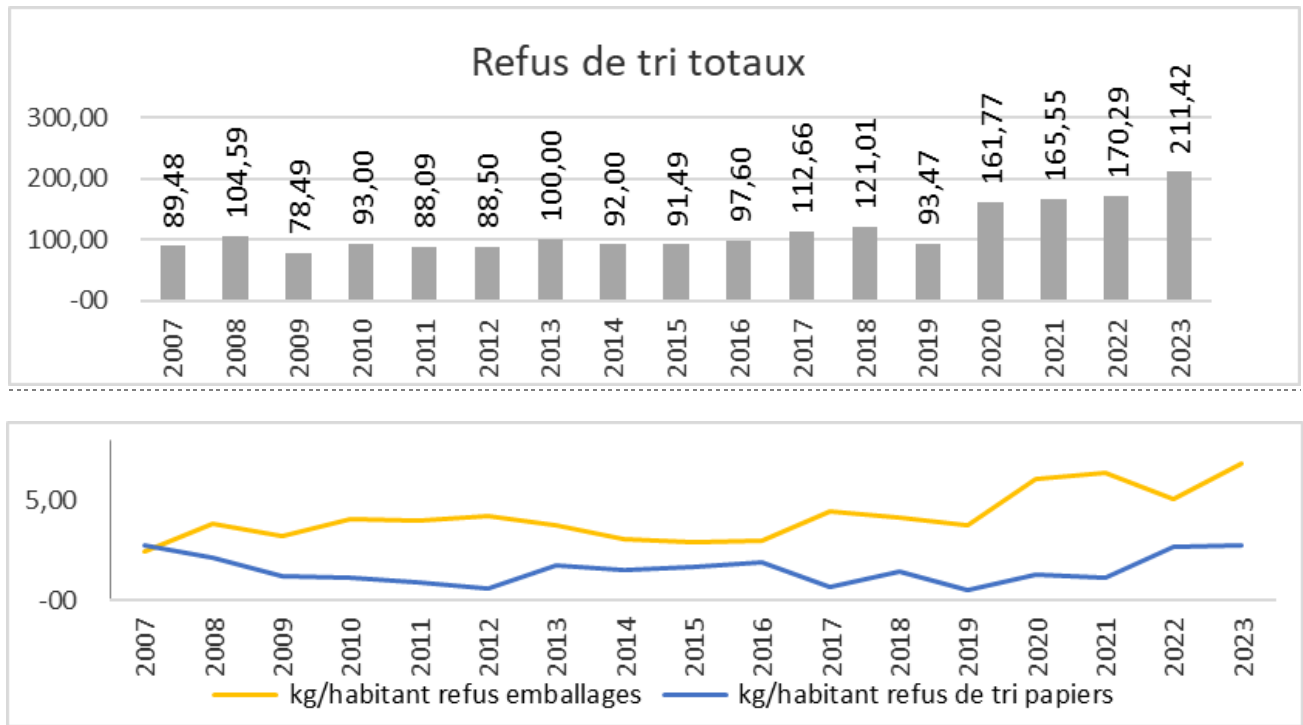
Valorisation des déchets

Ci-dessous tonnages livrés aux repreneurs et valorisés

Type d'emballage	Total 2023		Total 2022		Evolution 2023/2022	
	Total valorisé tonnes	Quantités valorisées kg/hab	Total valorisé tonnes	Quantités valorisées kg/hab	Tonnes	%
Verre	1082	49,25	1182	53,78	-100	-8,43%
Matière plastique	143,5	6,53	122	5,55	22	17,74%
Métaux ferreux	64,5	2,94	45	2,06	19	42,26%
Aluminium	12,4	0,56	4	0,16	9	254,29%
Cartonnette	291,5	13,27	218	9,94	73	33,45%
Carton complexé (briques)	12,9	0,59	12	0,56	1	4,03%
Total Emballage	524,8	23,89	402	18,28	123	30,69%
Papiers / Journaux et magazines	51,3	2,34	383	17,41	-331	-86,59%
Déchets de papeterie et livres (gros de magasins)	27,6	1,26	7	0,3	21	320,73%
Total papiers	78,9	3,59	389	17,71	-310	-79,73%
TOTAUX	1685,7	76,73	1972	89,77	-287	-14,53%

Refus de tri

Refus de tri totaux ↔ **+ 41 tonnes soit + 24%**
 Ratio par habitant ↔ **+ 1.87 kg/habitant soit + 24 %**



Les refus de tri (hors verre) correspondent à :

- 24 % des emballages (151 t de refus, soit 6.9 kg/habitant) - **en hausse**
 - En 2022 : 20.29 % des emballages collectés (112 t de refus, soit 5.1 kg/hab)
- 13.62 % des JRM (60 t de refus, soit 2.75 kg/habitant) - **en hausse**
 - En 2021 : 13.91 % des JRM (53.2 t de refus, soit 2.65 kg/habitant).

2.3.3. Les collectes et flux spécifiques

2.3.3.1. Collecte des textiles

Le SIRTOM a signé une convention de partenariat avec l'association Relais Bourgogne pour la collecte du textile, linge et chaussures usagées. Des points d'apport volontaire sont répartis dans les communes et sur les 5 déchèteries du SIRTOM (22 PAV sur tout le territoire).

Tonnage collecté en 2023 : 106.4 tonnes, soit 4.84 kg/habitant

Les tonnages collectés sont triés en vue du recyclage ou de la réutilisation sur le site de Relais Bourgogne à Crissey (71). En 2022 se sont 103 tonnes qui ont été collectées (soit 4.7 kg/habitant desservi).

2.3.3.2. Cartons bruns présents dans la collecte des papiers :

Les flux des papiers collectés en Points d'Apport Volontaire comportent une part importante de cartons bruns. Ces cartons bruns sont considérés comme des refus de papiers, et donc ne sont pas rémunérés par les repreneurs (pas de recettes industrielles). Les collecteurs majorent (amendes) leurs coûts de collecte du fait de la présence de ces cartons, L'objectif donc est de supprimer ce flux ; pour rappel les cartons bruns sont à déposer en déchèteries.

Tonnage collecté en 2023 : 18.62 tonnes, soit 0.85 kg/habitant

En 2021, le tonnage collecté était de 23.42 tonnes soit 1.07 kg/habitant.

2.3.3.3. Collecte spécifique des déchets amiantés

Cette collecte est organisée par le SIRTOM selon les demandes : sur inscription des usagers qui peuvent déposer entre 3 et 5 plaques d'amiante (ou équivalent) dans des contenants spécifiques fournis (des équipements de protection pour manipuler les déchets sont également fournis). La prestation de collecte est réalisée par un prestataire agréé sur rendez-vous à la déchèterie de Cluny, en bas de quai, un jour de fermeture. Les campagnes de collecte sont organisées 1 à 2 fois par an, selon les demandes.

En 2023, une seule opération a eu lieu.

Tonnage collecté en 2023 : 10.32 tonnes, soit 0.47 kg/habitant

En 2022, le tonnage collecté était de 8.02 tonnes soit 0.36 kg/habitant.

2.3.4. La collecte en déchèterie

Rappel des adresses utiles

- Déchèterie de CLUNY 3 Impasse du Pré Robert, 71250 Cluny
- Déchèterie de SALORNAY Route de Montceau, 71250 Salornay-sur-Guye
- Déchèterie de TRAMAYES 52 Rue des Artisans, 71520 Tramayes
- Déchèterie de TRAMBLY 279 Route de Montravent, 71520 Trambly
- Déchèterie de LA GUICHE 410 Route du bois de Méaudres, 71220 La Guiche
- Bureaux SIRTOM 16 rue Lt Albert Schmitt, 71250 Cluny

Le SIRTOM compte 5 déchèteries gérées en régie. En 2023, **4 896 tonnes** de déchets ont été collectées (3 451 t hors gravats).

Total collecté (Hors gravats) ↔ **-121 tonnes soit -3%**

Ratio par habitant ↔ **-5.5 kg/hab**

2.3.4.1 Ouverture des déchèteries

Horaires d'été du 1 ^{er} avril au 31 octobre						
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Cluny	8h30 - 12h 13h30 - 17h30		8h30 - 12h 13h30 - 17h30		8h30 - 12h 13h30 - 17h30	8h30 - 12h 13h30 - 17h30
Salornay		8h30 - 12h		8h30 - 12h		8h30 - 12h 13h30 - 17h30
Trambly	8h30 - 12h 13h30 - 17h30		8h30 - 12h 13h30 - 17h30		8h30 - 12h 13h30 - 17h30	8h30 - 12h 13h30 - 17h30
La Guiche		13h30-17h		13h30-17h30		13h30 - 17h
Tramayes		9h - 12 h 13h30 - 17h		9h - 12h		9h - 12h

Le dispositif mis en place pour s'adapter aux conditions climatiques a été reconduit en 2023. Les déchèteries sont restées ouvertes de 7h à 13h du 17/07/23 au 31/08/23. Selon le personnel disponible, exceptionnellement, la déchèterie de La Guiche est restée fermée.

Pour l'année 2024, les horaires été (7h-13h) seront mis en place pour toute la période estivale : du 17/06/24 au 14/09/24.

Horaires d'hiver du 1er novembre au 31 mars						
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Cluny	9h- 12h 13h30 - 17h		9h- 12h 13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h
Salornay		9h - 12h				9h - 12h 13h30 - 17h
Trambly	9h- 12h 13h30 - 17h		9h- 12h 13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h
La Guiche		13h30 - 17h				13h30 - 17h
Tramayes		9h - 12h 13h30 - 17h		9h - 12h		9h - 12h

2.3.4.2 Déchets acceptés

Spécificités :

La déchèterie de Tramayes ne reçoit pas les déblais et gravats (déchets de béton, briques...)

Déchets non acceptés :

Aucune des 5 déchèteries ne réceptionne les déchets suivants :

- ✓ Bouteilles de gaz et extincteurs ;
- ✓ Pneumatiques : pneumatiques hors d'usage ;
- ✓ Déchets amiantés : déchets amiantés (amiante lié).

(1 à 2 opérations ponctuelles de collecte d'amiante lié sont organisées chaque année sur le site de Cluny).

Admission des déchets des professionnels

Les déchets des entreprises et artisans du territoire sont acceptés dans les 5 déchèteries du SIRTOM. Le suivi de fréquentation s'effectue au moyen des cartes de contrôle d'accès.

Déchets	Limite	Tarifs*
Tous Déchets dangereux	20 kg/semaine	1,50€/kg
Déchets de bois	3 m ³ ou 0,6 t/semaine	15€/m ³ ou 65€/tonne
Déchets verts	3 m ³ ou 0,4 t/semaine	10€/m ³ ou 50€/tonne
Déchets en mélange/non recyclables/plâtre	3 m ³ ou 0,4 t/semaine	25 €/m ³ ou 100€/tonne
Déchets de béton, briques	3 m ³ ou 4 t/semaine	25 €/m ³ ou 20€/tonne

* tarifs définis par délibération du 14 février 2012

Le SIRTOM adhère à la Charte régionale pour l'accueil des déchets des professionnels depuis le 28/03/2007.

2.3.4.3 Population desservie

Les 5 déchèteries du territoire sont accessibles à tous les habitants du SIRTOM ; la population desservie par ces installations est donc de 21 970 habitants. Les habitants de certaines communes ont également accès à des déchèteries d'autres collectivités du fait de la proximité : l'accès est régi par une convention et donne lieu à une rétribution financière. Celle-ci est un coût pour le SIRTOM de l'ordre de 88 623 € par an.

Fréquentation des déchèteries : répartition entre particuliers et professionnels

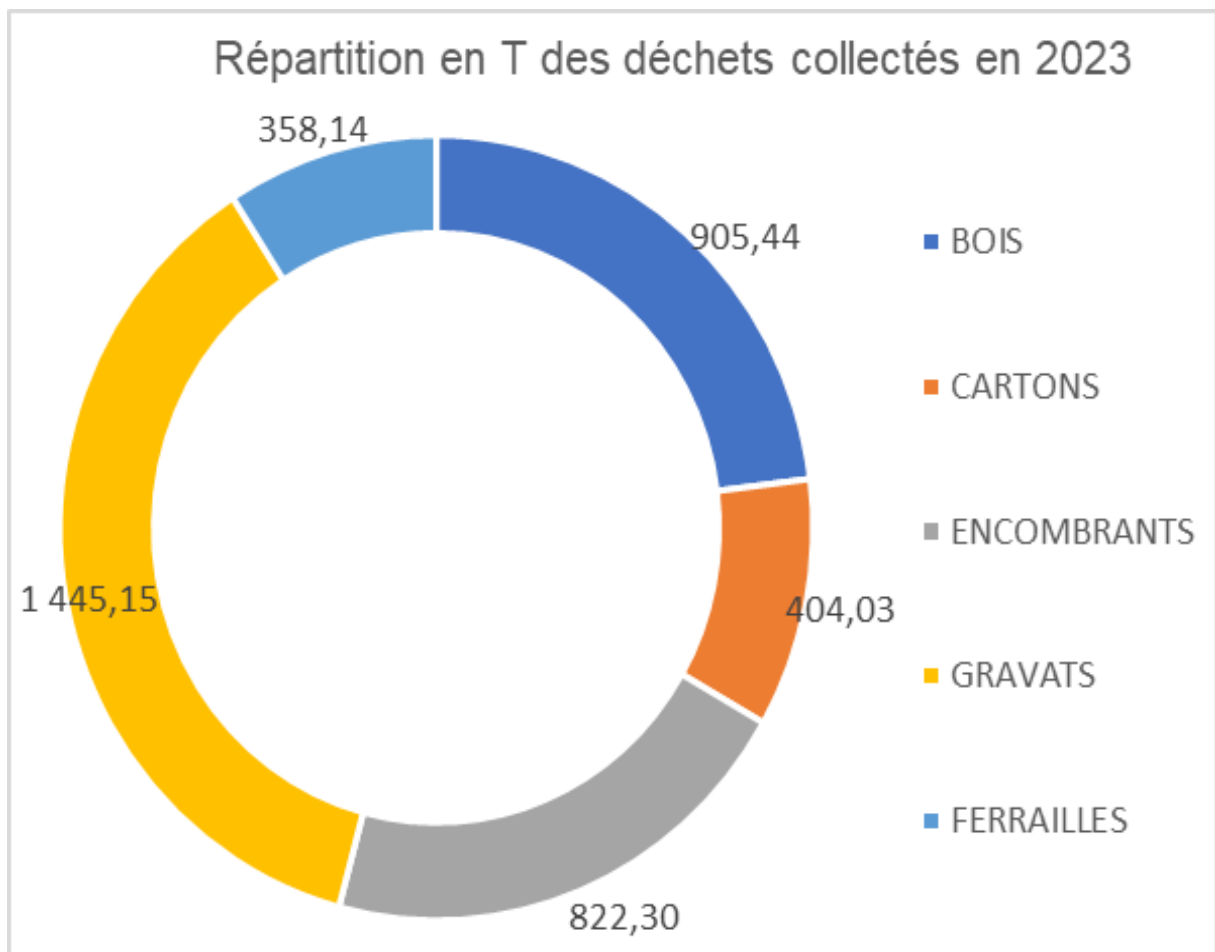
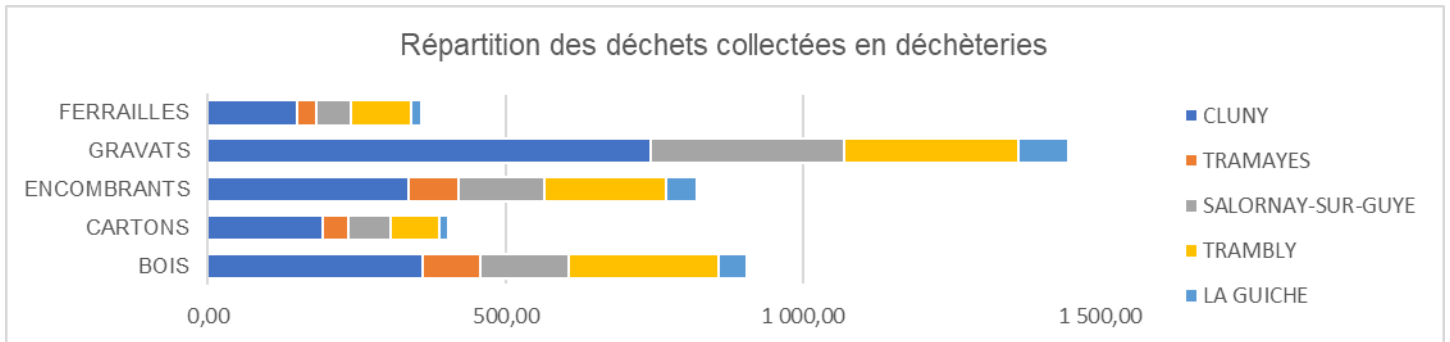
du 01/01/23 au 31/12/23

Déchèterie	Total	Particuliers	Professionnels	
Cluny	32 011	30 405	1 606	5%
Salornay	8 525	8 289	236	3%
Trambly	6 500	6 268	232	4%
La Guiche	185	183	2	1%
Tramayes	181	170	11	6%
Total	47 402	45 315	2 087	5%

* Ces chiffres sont à titre indicatif, les pannes de barrières peuvent expliquer des variations significatives.

2.3.4.4 Quantités collectées

Evolution 2022/2023 ↔ **- 121 tonnes (hors gravats) soit - 3 %**
+ 9 tonnes (avec gravats) soit + 1%



Déchèterie	Cluny	Salornay	Trambly	Tramayes	La Guiche	Total (t)	Kg/hab
Cartons	193,65	72,18	81,03	41,88	15,29	404,03	18,39
Bois	359,57	148,14	251,67	98,16	47,90	905,44	41,21
Ferrailles	149,40	58,10	100,14	32,60	17,90	358,14	16,30
DNR	337,96	144,46	205,62	82,36	51,90	822,30	37,43
Plâtre	63,74	29,16	47,42	12,20	17,34	169,86	7,73
Corps gras alimentaire	2,59	0,73	1,64	0,84	0,00	5,79	0,26
EcoSystem - DEEE	125,83	40,65	68,73	23,16	13,34	271,71	12,37
EcoMaison	193,98	74,30	109,30	0,00	29,86	407,44	18,55
Polystyrène	-	-	-	-	-	4,74	0,22
Plastiques souples	-	-	-	-	-	2,70	0,12
TOTAL Déchets	1 426,72	567,72	865,55	291,20	193,52	3 352,15	152,58
Pâteux/peintures	2,17	1,01	2,19	0,60	0,26	6,23	0,28
Solvants-Liquides inflammables	5,12	3,04	4,02	1,10	0,71	13,98	0,64
Acides	0,03	0,01	0,07	0,00	0,00	0,10	0,00
Produits agro-chimiques	0,24	0,32	0,37	0,06	0,02	1,01	0,05
Combustibles	0,03	0,02	0,00	0,00	0,00	0,05	0,00
Filtres à huile	0,24	0,28	0,10	0,02	0,00	0,65	0,03
Emb. Vides souillés (EVS)	15,01	6,61	8,80	3,21	1,83	35,45	1,61
Bases	0,17	0,06	0,07	0,05	0,02	0,36	0,02
Aérosols	0,69	0,29	0,47	0,18	0,08	1,70	0,08
Autres DDS non-identifiés	0,72	0,12	0,17	0,06	0,29	1,37	0,06
Eco DDS	16,37	6,80	9,86	2,95	2,36	38,34	1,75
TOTAL Déchets dangereux	40,79	18,55	26,11	8,22	5,56	99,24	4,52
TOTAL (hors gravats)	1 467,51	586,27	891,66	299,42	199,09	3 451,39	157,10
Gravats	744,35	325,60	291,90	0,00	83,30	1 445,15	65,78
TOTAL DECHETERIES	2 211,86	911,87	1 183,56	299,42	282,39	4 896,54	222,87

Certains déchets ont été plus déposés en déchèteries par rapport à 2022 : le carton, les gravats, les DDS, les DEEE, l'écomobilier. Cependant, le bilan total reste à la baisse : 3 451 tonnes de déchets ont été collectés en déchèteries (hors gravats), contre 3 572 tonnes en 2022.

Collecte des Déchets des Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

Le contrat avec ECOSYSTEM est porté, encore en 2023, par le SIRTOM.

La configuration reste identique : à savoir S2 pour la déchèterie de Cluny et S1 (optimisation) pour les 4 autres sites.

*S1 et S2 sont des scénarios de collecte : les organismes collectent sur demande ou par périodicité pré-définie.

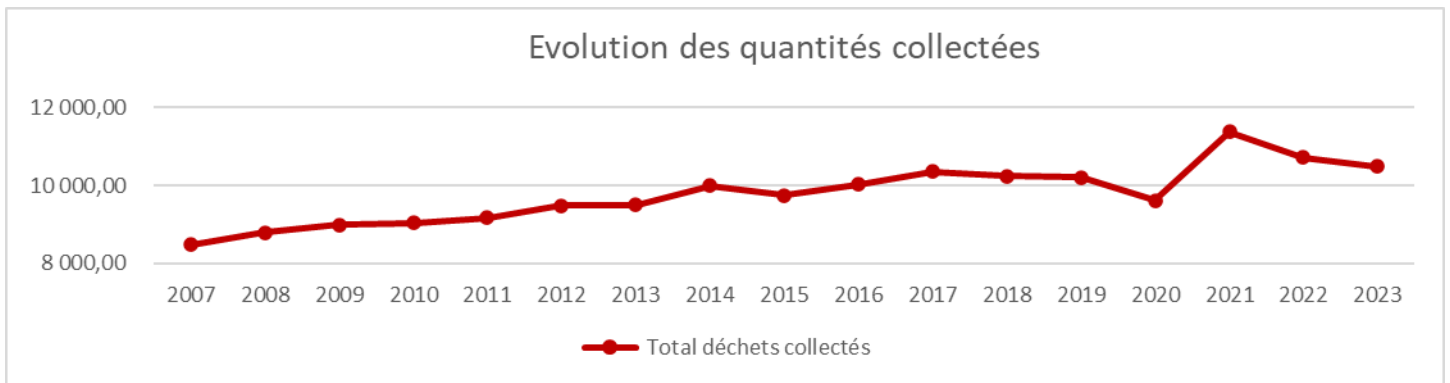
Année	CLUNY	TRAMBLY	TRAMAYES	SALORNAY	LA GUICHE	Total
2021	141 023	65 967	26 674	41 241	12 616	287 521
2022	129 407	61 434	22 507	42 514	12 297	268 159
2023	125 831	68 729	23 163	40 646	13 337	271 706
Evolution %	-3%	12%	3%	-4%	8%	1%
						12.34 kg/hab

Evolution 2022/2023 ↔ **+ 3.55 tonnes soit +1%**

Ratio par habitant ↔ **0.13 kg de plus par habitant**

Tous ces déchets sont collectés en vue d'une valorisation matière.

2.4. EVOLUTION DES COLLECTES



Evolution 2022/2023

Total ↔ - 2 %

OMr ↔ - 6 %

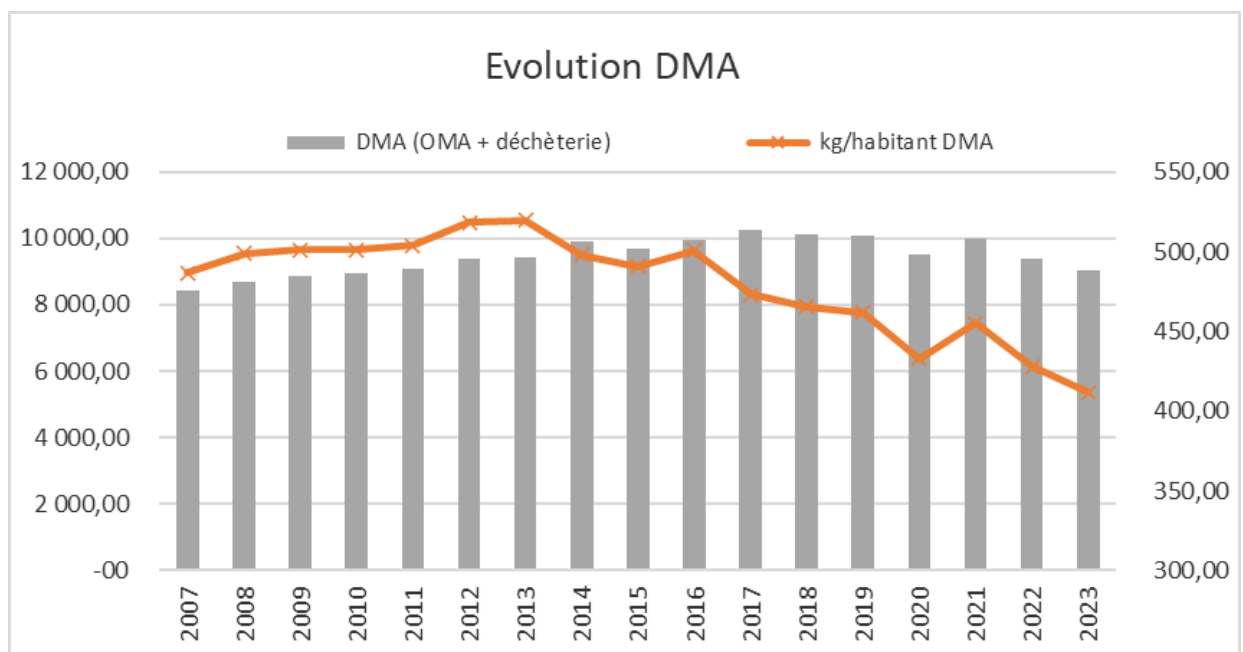
CS ↔ - 1 %

Déchèteries ↔ - 3 %

Déchets spécifiques* ↔ - 17%

* Amiante, textiles et cartons bruns dans papiers.

Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) sont l'ensemble des Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) et des collectes de déchèteries (hors gravats et hors déchets spécifiques).



Evolution 2022/2023 ↔ - 350 tonnes soit - 4 %

Ratio DMA par habitant ↔ 16kg de moins par habitant - 4 % de baisse

2.5. LES DESTINATIONS DES DECHETS COLLECTES

- 9 046 tonnes de déchets collectés (hors gravats) dont 94 % orientés en valorisation ;
- En 2020, 93 % des déchets collectés étaient valorisés.

2.5.1. Destination des déchets issus des collectes (hors déchèterie)

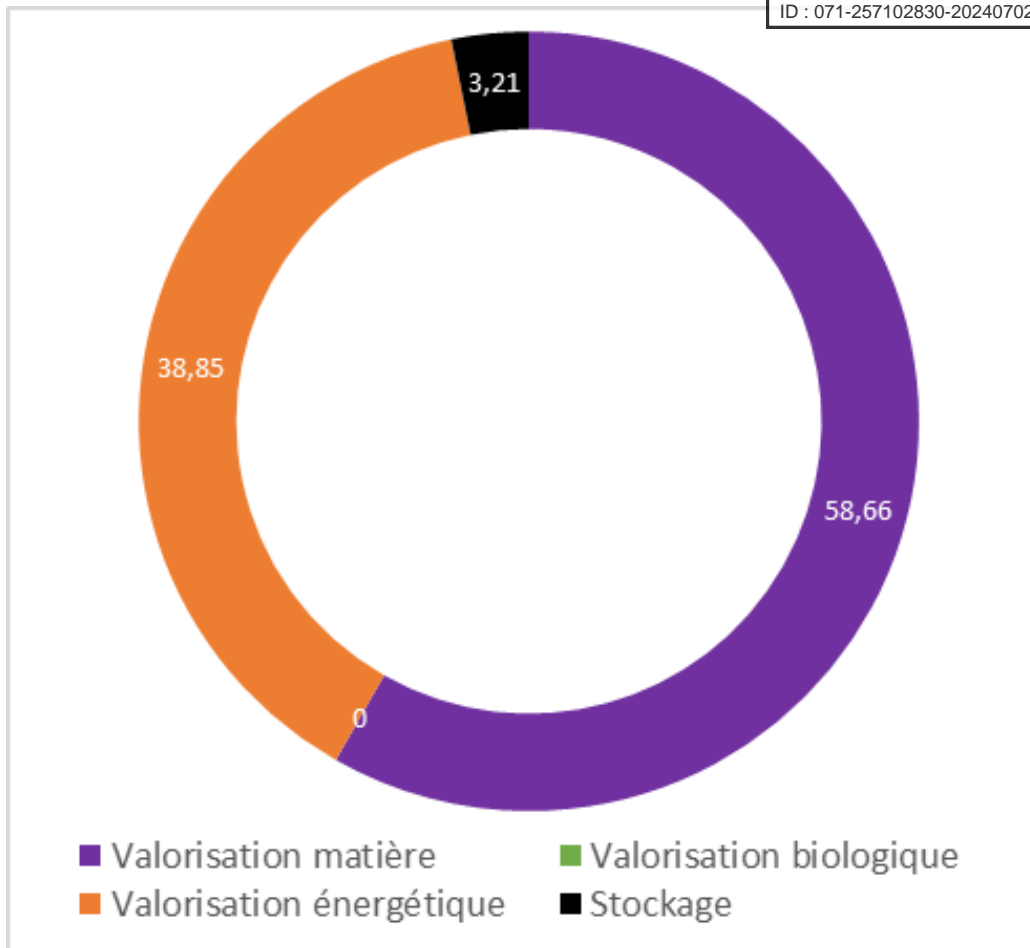
Type de déchets	Destination	Commune d'implantation
Déchets d'emballages : métaux ferreux – aluminium – cartonnages – carton complexe (Tetra brique) – plastique	Centre de tri SYTRAIVAL / Centre de tri Suez puis Nicollin	FIRMINY (42) – SAINT FONTS (69)
Déchets d'emballages en verre	Centre de recyclage du Verre	Chalon sur Saône (71)
Déchets de papiers et cartons (Gros de magasins) – Journaux /magazines	Papetier NORSKE SKOG	GOLBEY (88)
Déchets de vêtements en textiles	Centre de tri relais Bourgogne	Saint Marcel (71)
Ordures ménagères résiduelles	UIOM SYTRAIVAL VALEST	Villefranche-sur-Saône (69)
Refus de tri papiers - emballages	UIOM SYTRAIVAL	Villefranche-sur-Saône (69)

2.5.2. Destination des déchets issus des déchèteries

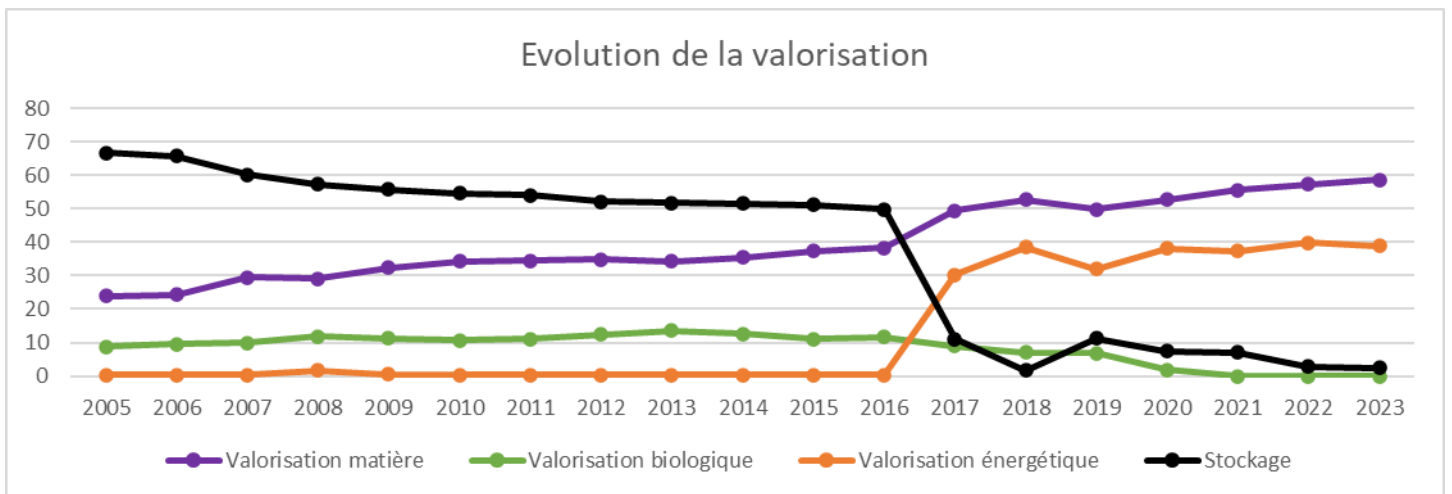
Type de déchets	Destination	Commune d'implantation et/ou département
Solvants Usagés	SOLAMAT – MEREX / Val. Énergétique	13- Fos sur Mer
Huiles usées	SEVIA	69-Saint Fons
Déchets de produits agro-chimiques	SOLAMAT – MEREX / Val. Énergétique	13- Fos sur Mer
Déchets de peintures, vernis, encres et colles	SOLAMAT – MEREX / Val. Énergétique	13- Fos sur Mer
Déchets acides / bases / comburant	Traitement physico-chimique - EDIB	21- Longvic
Déchets dangereux spécifiques – ECODDS	EDIB – Val. Énergétique	21- Longvic
Déchets de métaux ferreux	GDE	71- Mâcon
Déchets d'emballages métalliques en mélange	SARPI – Cryogénie	42- La Talaudière
Déchets carton	VALBARA (Véolia)	71 - Mâcon
Déchets de bois	VBE	71 - Mâcon
DÉE hors d'usage	Tri, regroupement ou démontage – PURFER	71 – Chalon-Sur-Saône
Encombrants ménagers divers	UIOM SYTRAIVAL (tri, broyage à St Etienne-sur-Chalonne - 01)	69- Villefranche-sur-Saône
Meubles – ECO MOBILIER	Tri de déchets banals et dangereux - EPUR Centre Est - Mâcon	71 - Mâcon
Piles électriques usagées	Valorisation matière SCRELEC	69 - Arnas
Corps gras	DIELIX – Val. Matières	78- Limay
Déchets de béton, briques	CARME	71 - Clessé
Batteries	Derichebourg	71 - Mâcon
Radiographie	Association AMI	71 - Mâcon
Déchets amiantés	VALBARA (Véolia)	71 - Mâcon
Cartouches d'encre	LVL	44 - La Chevrolière
Capsules Nespresso	ECOPOLE DES GRANDS MOULIN (VEOLIA)	21 - Drambon
Plâtre	SYTRAIVAL	69 - Arnas
Polystyrène – Plastiques souples	Les Valoristes Bourguignons	71 - Crissey

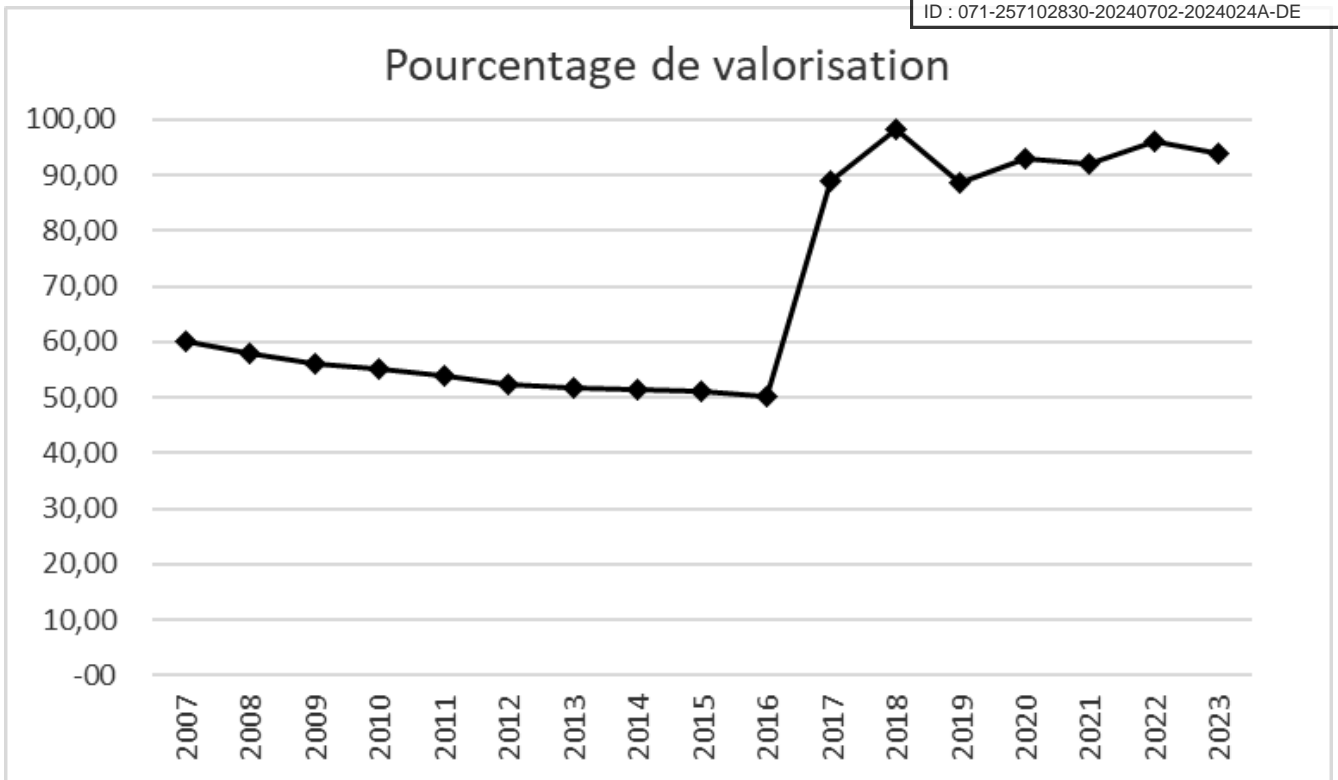
2.5.3. Destination de l'ensemble des déchets collectés (hors gravats)

	Valorisation matière	Valorisation biologique	Valorisation énergétique	Stockage	TOTAL	kg/hab
Collecte OMR	688,74		2567,72	220,94	3477,40	158,28
CS matériaux secs	2162,20		166,70		2328,90	106,00
CS Biodéchets						
CS Spécifiques	125,02			10,32	135,34	6,16
TOTAL OM hors déchèterie	2975,96		2734,42	231,26	5941,64	270,44
Déchets déchèteries	2498,51		883,05	69,83	3451,39	157,10
TOTAL OM et déchèteries	5474,47	0,00	3617,47	301,09	9393,03	
kg/hab	249,18	0,00	164,66	13,70	427,54	
%	58%	0%	39%	3%		

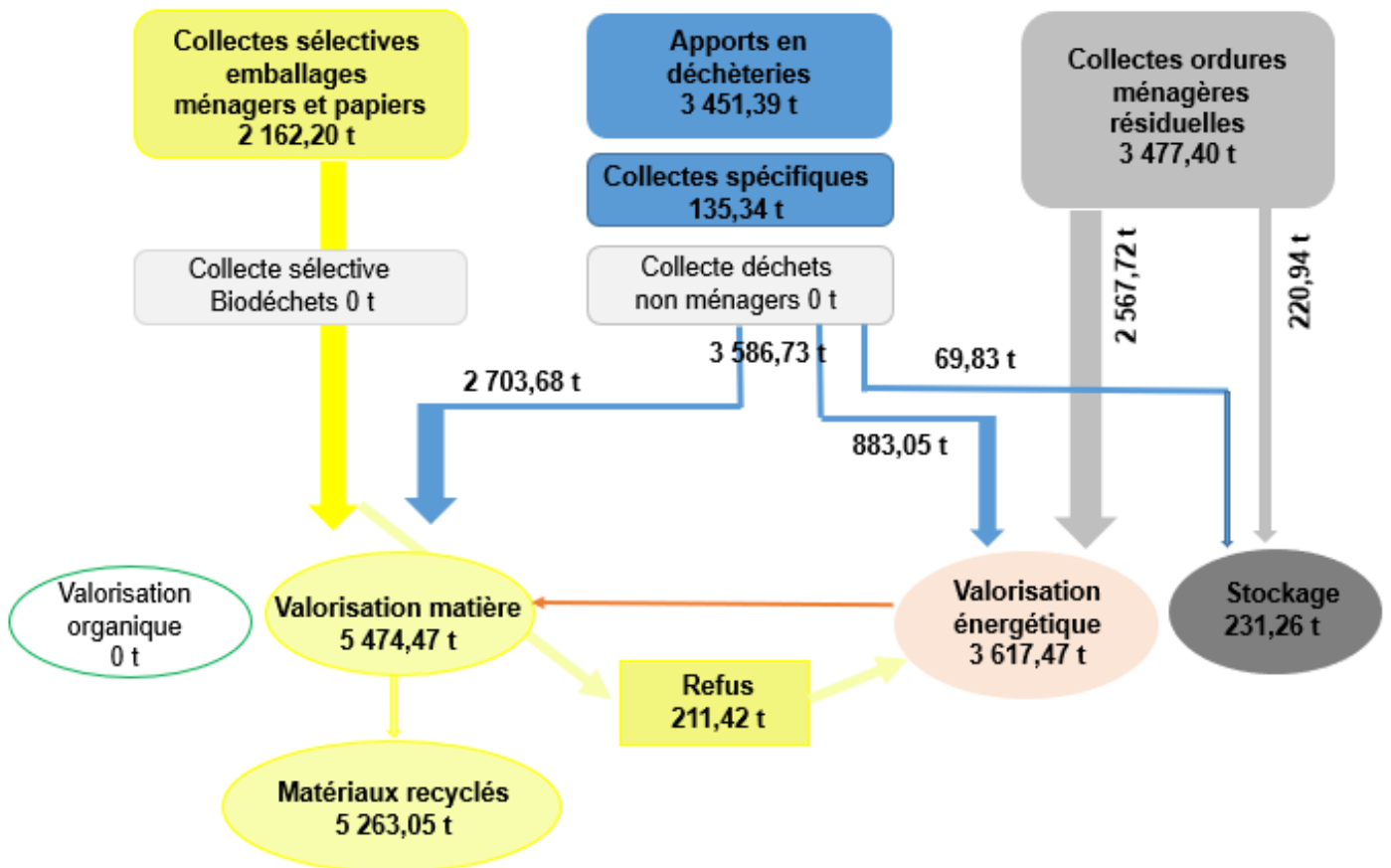


2.5.4. Evolution de la valorisation





2.5.5. Synoptique des flux pour les déchets ménagers et assimilés collectés (hors gravats - en tonnes)



3. DES INDICATEURS FINANCIERS

3.1. DONNEES GENERALES

CA 2023	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 559 079.38 €	3 939 569.92 €
INVESTISSEMENT	460 631.93 €	448 843.30 €
TOTAL	4 019 711.31 €	4 388 413.22 €

Les participations de collectivités membres, basées sur les Taxes d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sont de 2 840 000 € pour 2023 et représentent 72 % des recettes de fonctionnement du SIRTOM, et 65 % des recettes totales (*en 2022, 2 652 000 €, 74 % des recettes de fonctionnement / 62 % des recettes totales*).

La dette en capital au 31 décembre 2023 est de 1 142 328.24 € (*1 410 523.04€ au 31/12/2022*). Le coût moyen des participations prélevées ramené à l'habitant est de 129.27 € (120.71 € en 2022).

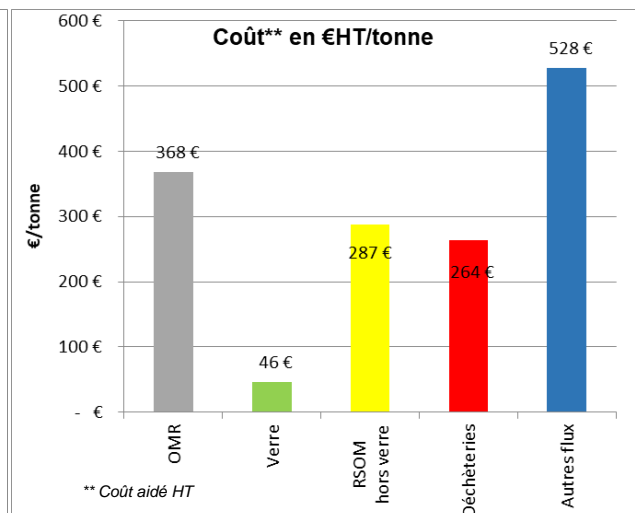
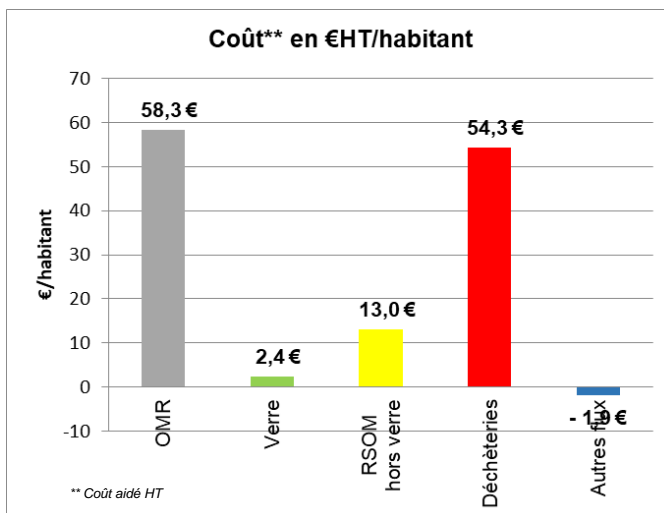
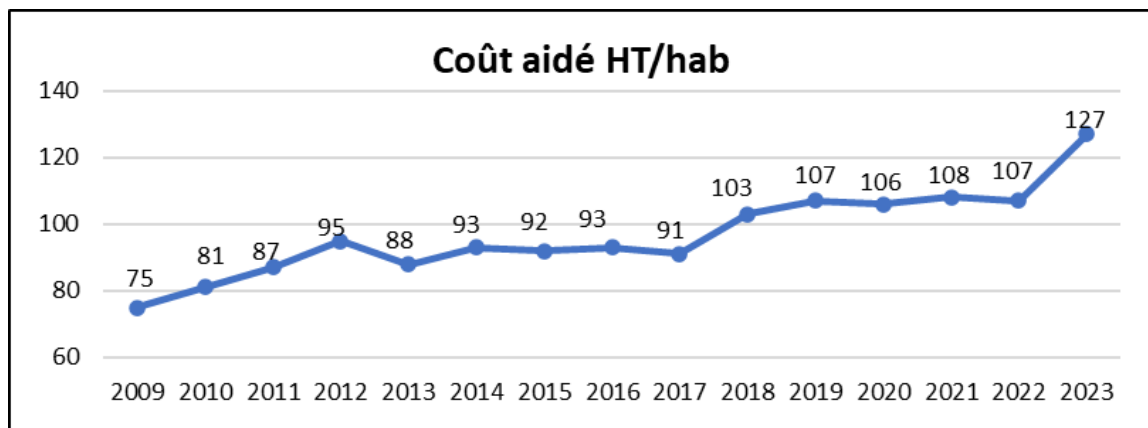
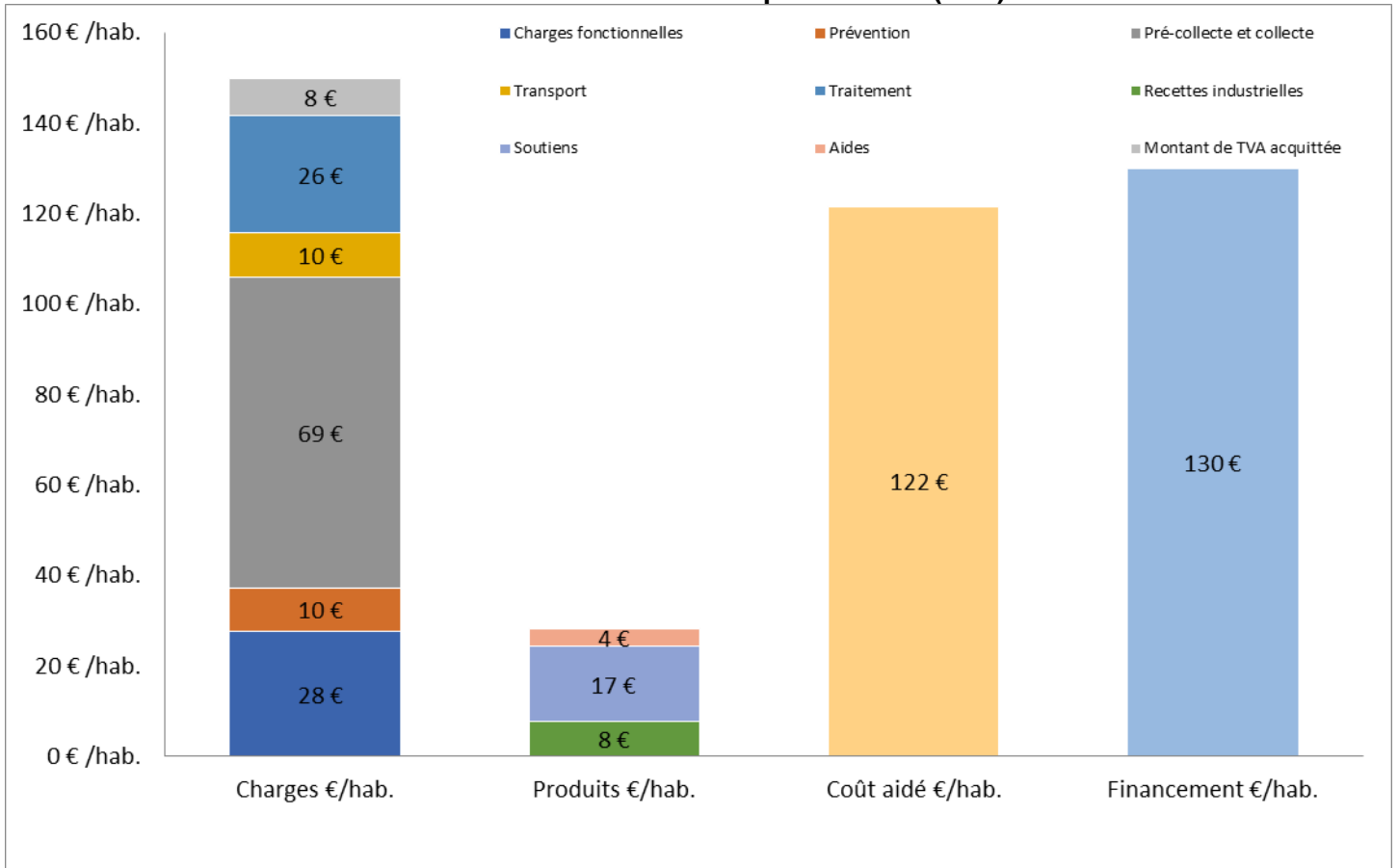
3.2. LES COUTS PAR FLUX

Toutes les données présentées proviennent de la matrice des coûts 2023. Une légère variation peut intervenir après validation de la matrice par l'ADEME.

Année 2023 Montant HT par habitant	Flux de déchets							Total	Coût 2022
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers	Emballages	Déchets en déchèterie	Déchets dangereux	Gestion du passif		
Coût complet	61,02	4,22	2,25	27,32	58,82	0,24	0,52	154,41	140,61
Coût technique	60,50	3,04	0,62	26,10	55,78	0,24	0,52	146,80	128,77
Coût partagé	60,11	2,40	- 0,01	13,80	55,78	0,22	0,52	130,15	114,01
Coût aidé HT	58,32	2,36	- 0,03	13,02	54,37	0,22	0,52	126,12	106,62
Coût aidé TTC	61,77	2,54	0,08	14,65	57,25	0,25	0,53	134,38	121,45
Année 2023 Montant HT par tonne	Flux de déchets							Total	Coût 2022
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers	Emballages	Déchets en déchèterie	Déchets dangereux	Gestion du passif		
Coût complet	385,57	82,57	139,53	940,92	374,44	522,87	-	343,41	
Coût technique	382,27	59,34	38,37	898,88	355,06	522,87	-	326,48	263
Coût partagé	379,82	46,84	- 0,56	475,05	355,06	486,87	-	289,45	233
Coût aidé HT	368,52	46,17	- 1,82	448,20	346,09	486,87	-	280,49	217
Coût aidé TTC	390,30	49,56	4,76	504,38	364,43	539,15	-	298,87	249

- * **Coût complet** : totalité des charges hors TVA ;
- * **Coût technique** : coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d'énergie...);
- * **Coût partagé** : coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (OCAD3E / ECOMOBILIER / ECO DDS / ECO TLC / CITEO) ;
- * **Coût aidé HT** : coût partagé moins les aides reçues ;
- * **Coût imputé** : ensemble des sommes perçues pour financer le service (TEOM, redevances et assimilés, contributions).
- * **REP** : Responsabilité Elargie du Producteur : déchets couverts par contributions des producteurs : DEEE / MOBILIER / DECHETS DANGEREUX / TEXTILES

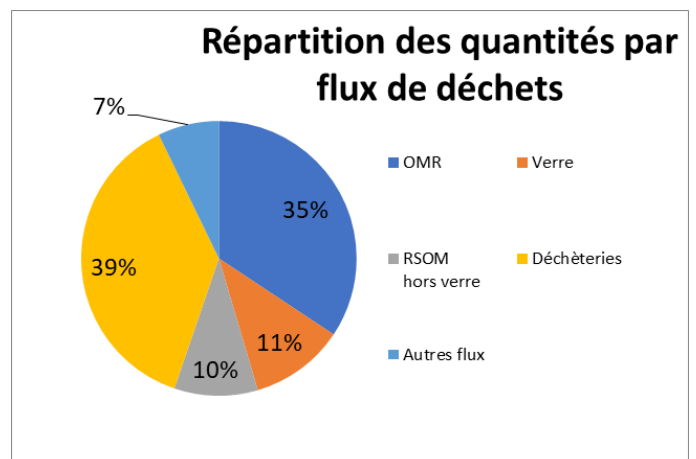
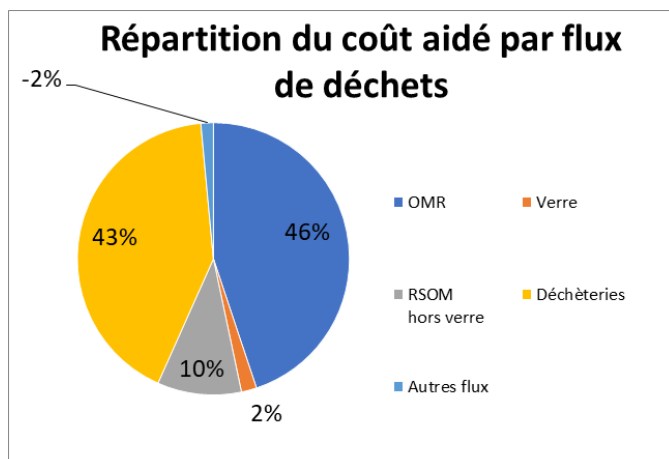
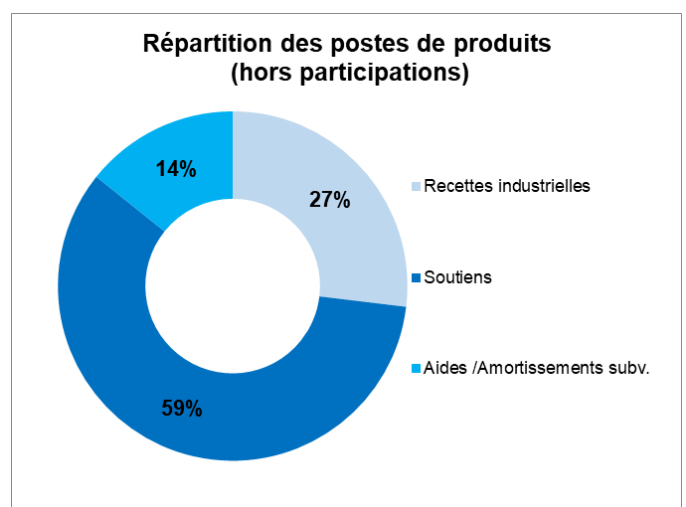
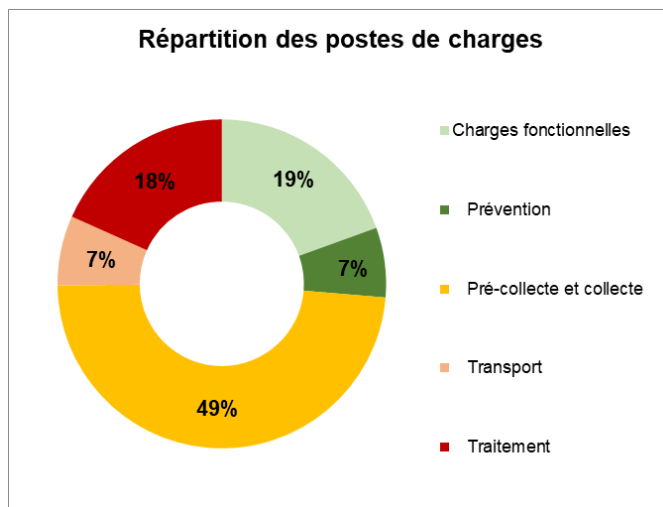
REPARTITION DES COUTS par habitant (HT)



REPARTITION DES COÛTS COMPLETS PAR SERVICE

Année 2023 Montants en € HT / T	Flux des déchets							Total	Coûts 2022
	OMr	VERRE	Papiers	EMB.	Déchets déchèteri es	Amiante	Gestion du passif		
Coût pré-collecte	7,58	7,14	2,76	35,38	-	-	-	5,86	5
Coût collecte	146,57	54,87	109,30	365,11	131,21	-	-	131,18	95
Coût transport	- 3,01	-	-	55,99	54,43	-	-	21,57	33
Coût traitement	134,05	-	-	266,91	89,58	522,87	1,00	97,41	208
Coût communication	5,57	1,29	1,36	12,89	5,47	-	-	4,90	4
Coût prévention / ZDZG	21,97	5,04	6,59	52,60	27,56	-	-	21,57	15
Coût structure	66,02	14,90	20,69	159,66	64,92	-	-	58,67	48

- * **Coût pré collecte** : charges des contenants de collecte ;
- * **Coût collecte** : intégralité des dépenses liées à la collecte des déchets (personnel, transport...) avec participations au frais de transport du syndicat de traitement ;
- * **Coût transport** : dépenses de transfert et transport des déchets vers les centres de tri / traitement ;
- * **Coût traitement** : dépenses de tri et traitement des déchets (incluant frais syndicat traitement) ;
- * **Coût communication** : charges de communication / sensibilisation (personnel, animation, outils...)
- * **Coût prévention / ZDZG** : charges de prévention / opération ZDZG (personnel prévention, outils...)
- * **Coût structure** : charges de structures (personnel administratif, locaux, assurances...)



3.3. RATIOS DEPENSES / RECETTES POUR LE TRAITEMENT / TRI DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (SANS TRANSPORT/COLLECTE) 2023

Détails	Dépenses HT	Dépenses TTC	Recettes rachats TTC	Soutiens / éco-organisme	BILAN FINANCIER Sans soutien	BILAN FINANCIER Avec soutien
OMR (SYTRAIVAL)	386 644,73 €	425 309,21 €			-425 309,21 €	-425 309,21 €
DEPENSES TRI / VALORISATION	368 286,08 €	398 181,96 €	105 639,62 €	306 797,66 €	-292 542,34 €	14 255,32 €
REFUS DE TRI EMBALLAGES (SYTRAIVAL)	15 457,15 €	17 002,86 €			-17 002,86 €	-17 002,86 €
REFUS DE TRI PAPIERS (SYTRAIVAL)	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
PAPIERS (SYTRAIVAL)	33 267,05 €	35 096,74 €	35 754,00 €	13 817,74 €	657,26 €	14 475,00 €
EMBALLAGES (SYTRAIVAL)	151 930,71 €	167 123,78 €	40 115,49 €	292 979,92 €	-127 008,29 €	165 971,63 €
VERRE (SYTRAIVAL)	64 119,64 €	67 642,26 €	25 848,00 €		-41 794,26 €	-41 794,26 €
CARTONS DECHETTERIES (VEOLIA)	16 159,66 €	17 775,63 €	3 922,13 €		-13 853,50 €	-13 853,50 €
BOIS DECHETTERIES (VBE)	59 236,29 €	62 494,29 €			-62 494,29 €	-62 494,29 €
DECHETS VERTS (VBE)	28 115,58 €	31 046,40 €			-31 046,40 €	-31 046,40 €
DECHETS NON RECYCLABLES DECHETTERIES (SYTRAIVAL)	103 048,62 €	113 353,48 €	57 619,21 €		-55 734,27 €	-55 734,27 €
DECHETS DANGEREUX DES MENAGES DE DECHETTERIES (EDIB)	53 214,87 €	58 536,36 €	856,55 €		-57 679,81 €	-57 679,81 €
AMIANTE DECHETTERIES (SITA)	5 228,55 €	5 751,52 €			-5 751,52 €	-5 751,52 €
GRAVATS (CARME)	17 634,32 €	19 397,75 €			-19 397,75 €	-19 397,75 €
PLATRE (SYTRAIVAL)	17 105,68 €	18 816,25 €			-18 816,25 €	-18 816,25 €
HUILE VIDANGE (SEVIA ST FONTS)					0,00 €	0,00 €
TOTAL	951 162,85 €	1 039 346,53 €	164 115,38 €	365 411,29 €	-875 231,15 €	-509 819,86 €

Détail des recettes 2023

TOTAL recettes TTC (= rachats + soutiens)	529 526,67 €
RACHATS	164 115,38 €
RACHAT PLASTIQUES (SYTRAIVAL)	28 680,32 €
RACHAT CARTONS (SYTRAIVAL)	720,53 €
RACHAT VERRE (SYTRAIVAL)	25 848,00 €
RACHAT ACIER (SYTRAIVAL)	6 138,55 €
RACHAT ALUMINIUM (SYTRAIVAL)	4 576,09 €
RACHAT PAPIER (SYTRAIVAL)	35 754,00 €
RACHAT MATIERES TRI COLLECTES SELECTIVES	101 717,49 €
RACHAT FERRAILLES (GDE)	57 619,21 €
RACHAT BATTERIES (GDE)	856,55 €
RACHAT CARTONS DECHETTERIES (SYTRAIVAL)	3 922,13 €
RACHAT MATIERES DECHETERIES	62 398 €
SOUTIENS ECO ORGANISMES	365 411,29 €
CITEO Emballages	292 979,92 €
ECO MOBILIER	22 144,11 €
ECOTLC	
OCAD3E	30 792,61 €
CITEO Papiers	13 817,74 €
ECO DDS	5 676,91 €

DES INDICATEURS QUALITATIFS ANNEE 2023

3.4. COMMUNICATION ENVERS LES USAGERS

3.4.1. Actions de communication / sensibilisation menées sur les déchets



Site internet	↔	11 252 vues 23 articles d'actualités
Page Facebook	↔	691 abonnés 3 publications par semaine
Lettre d'information	↔	1 778 contacts (mairie, délégués, pro, associations, particuliers) 3 lettres d'information 45 % de personnes qui ouvrent
Animations	↔	<u>25 établissements scolaires</u> : 866 élèves sensibilisés
Médias locaux	↔	<i>Journal de Saône-et-Loire (JSL)</i> : 17 articles <i>Panneau Pocket</i> 184 usagers, 6 229 lectures
Journal l'Eco SIRTOM	↔	<u>Distribution édition 2023</u> : 6 pages – 14 800 exemplaires <u>7 actions</u> : Organisation d'un Défi presque Zéro Déchet Journée nationale de la réparation et Bourse Aux Matériaux
Actions grand public	↔	Faites du compost sur les marchés de Cluny et Matour Animations du SYTRAIVAL sur les marchés de Cluny et Matour
Manifestations extérieures	↔	<u>6 manifestations</u> : fête des solutions écologiques de Tramayes, journée du bien vivre ensemble en Clunisois, 2 interventions au bus Marguerite, fête des solidarités à Saint Point, journée presque zéro déchet à Pierreclos.

3.4.2. Projets d'actions de communication / sensibilisation sur les déchets

En 2024, le SIRTOM continuera ses actions de communication et d'animation sur les différentes thématiques (économie circulaire, prévention des déchets et valorisation organique) et les différents publics.

Pour se faire, les animateurs participeront à des événements grand public organisés par ses partenaires, se déplaceront dans les établissements scolaires et dans les entreprises volontaires afin de sensibiliser les élèves et les professionnels du territoire.

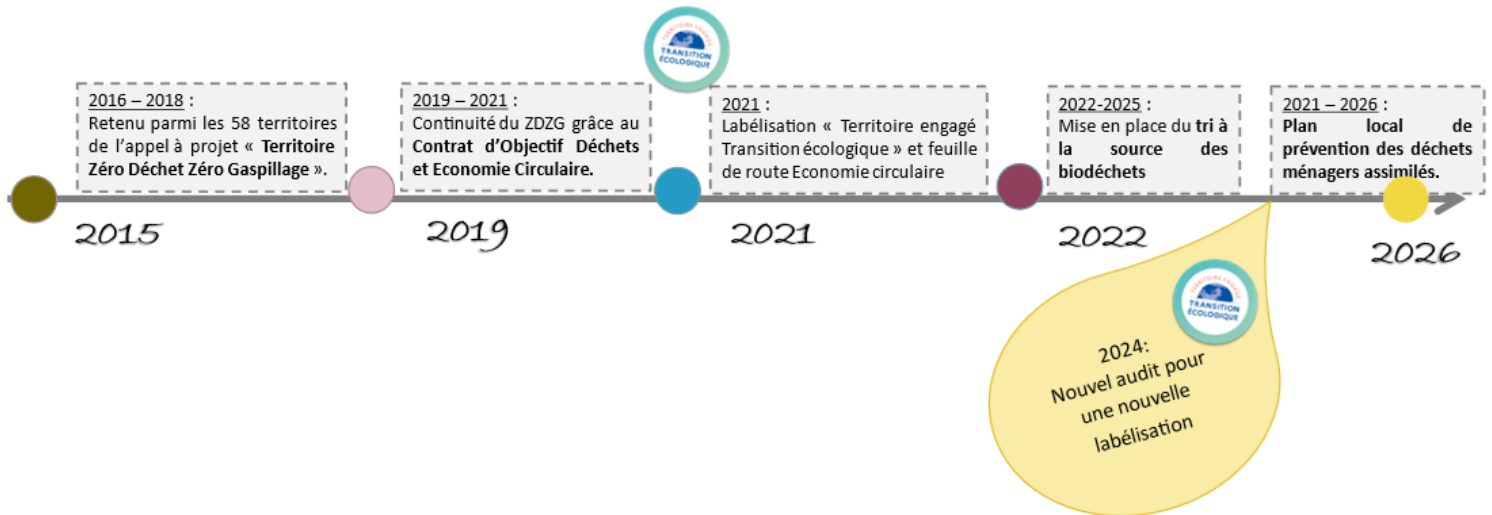
3.5. LES ENGAGEMENTS DU SIRTOM POUR MENER UNE DYNAMIQUE DE PREVENTION DES DECHETS ET D'ECONOMIE CIRCULAIRE SUR LE TERRITOIRE

3.5.1. Historique

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne est engagé dans un nouveau plan local de prévention des déchets jusqu'en 2026. Le syndicat a été labélisé en 2021 « Territoire engagé transition écologique ». Ce programme

a permis au territoire de s'ouvrir à une économie circulaire et locale, créatrice d'emplois et de ressources, et d'ainsi sortir des paradigmes habituels en termes de gestion de déchets. Depuis cette labellisation, les projets mis en œuvre permettent de travailler en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire (professionnels, associations, communes, intercommunalités, acteurs de l'économie sociale et solidaire), pour réduire les déchets de toute catégorie du territoire. Nous arrivons cette année au terme de cette labellisation.

Pour continuer cette aventure, un audit est prévu en juin 2024 avec un cabinet extérieur pour obtenir une nouvelle labellisation.



Le SIRTOM évalue sa politique d'économie circulaire grâce à l'outil de l'ADEME appelé Référentiel Economie Circulaire. Cet outil permet au SIRTOM de mettre en place des ateliers et des actions avec les élus et de construire une politique d'économie circulaire pour les 5 prochaines années.

3.5.2. Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

Depuis 2010, le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est intégré dans les programmes d'économie circulaire engagés avec l'ADEME (Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire et Territoire Engagé Territoire Ecologique). Pour répondre aux obligations réglementaires, une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi la CCES a été créée avec les partenaires et se réunit une fois par an pour faire le bilan de l'année écoulée d'un point de vue qualitatif et quantitatif. Elle s'est tenue le lundi 15 avril 2024.

3.5.3. Le déploiement du tri à la source des biodéchets

Le SIRTOM a mis en place les actions prévues dans le cadre du programme du tri à la source des biodéchets. Les principaux faits marquants de l'année 2023 sont :

- Recrutement d'un poste supplémentaire pour la mise en œuvre de ce programme – formation et certification guide composteur et formation maître composteur (certification prévue en 2024) ;
- Changements de fournisseurs et de modèles de composteurs et de bioeaux suite à un appel d'offre ;
- Changement de méthodologie pour la distribution de composteurs individuels (sessions de sensibilisation obligatoire) et installation de site de compostage partagé pour les usagers n'ayant pas de jardin ;
- Poursuite des actions de lutte contre le brûlage des végétaux (communication sur la valorisation des végétaux à domicile, actions de broyage envers les particuliers et les agriculteurs) ;



Vendu au prix de 10 €
aux usagers.
Composteur de
l'entreprise QUADRIA.



Composteurs de l'ESAT du
MORVAN remis
gratuitement aux communes
et aux établissements.

3.5.4. Poursuite des actions économie circulaire 2022-2026 :

La feuille de route établie par les élus se concentre sur 6 grands axes :

- Axe 1 : L'offre et les acteurs économiques du territoire – *Mieux produire*
Expérimentation avec les brasseurs locaux pour le retour du réemploi
- Axe 2 : Réemployer les palettes du territoire – *Mieux produire*
Expérimentation sur deux déchèteries (Cluny et Trambly) pour réemployer les matériaux en bon état
- Axe 3 : Développer l'économie circulaire en direction des touristes – *Mieux produire*
Sensibiliser les campings du territoire et travailler avec les offices de tourisme.
- Axe 4 : Promouvoir la réparation et inciter à la location – *Mieux consommer*
Participer à la journée nationale de la réparation et développer le réseau des réparateurs sur le territoire.
- Axe 5 : Sensibiliser à l'anti-gaspillage et accompagner les marchés locaux- *Mieux consommer*
Travailler avec les communes sur le gaspillage des biodéchets sur les marchés.
- Axe 6 : Mobiliser les habitants à des rencontres locales économie circulaire – *Mieux consommer*
Participer à des manifestations locales pour promouvoir les actions sur notre territoire.

3.5.5. Les partenaires et réseaux de travail

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne participe à divers réseaux de travail et de réflexion, qui permettent de partager des retours d'expériences et de connaissances, de créer et mutualiser des projets.

Nom du Réseau	Organisateur	Echelle	Fréquence par an	Rencontres 2023
In Cluniso : Facilitateurs de projets coopératifs et écologiques	IN CLUNISO	BFC	4 à 5 rencontres	1 fois tous les deux mois
Ascomade : association et réseau de collectivités	Ascomade	Région Bourgogne Franche-Comté et Grand Est	Suivant les projets	12/04 : La communication Mars : Journée sur le réemploi
RELIER : Réseau Liens Industries Entreprises Régionales	ADEME	BFC	Appels : 1 fois par mois Rencontres : 1 à 2	Le 1 ^{er} jeudi de chaque mois 01/12 Réunion réseau présentiel
Réseau ECOSYN	Collectivités	Saône-et-Loire	1 fois par mois	Visite d'entreprises ou de lieux en transition écologique (réemploi des matériaux)

En plus de ces réseaux, le SIRTOM est engagé et participe aux comités de pilotage de projets territoriaux, comme le Projet Alimentaire Territorial de la Communauté de Communes du Clunisois et l'appel à projet de l'alimentation de la Communauté de Communes de Saint Cyr mère Boitier.

3.6. LES ACTIONS PHARES D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE RÉALISÉES EN 2023

3.6.1. Poursuivre la stratégie économie circulaire du SIRTOM :

Enjeux :

- **Sensibiliser et engager** les nouveaux membres des Communautés de Communes de manière objective sur le travail fourni par les agents du SIRTOM sur les actions économie circulaire.
- **Développer une stratégie économie circulaire en amélioration continue**, expérimenter des nouvelles actions phares pour diminuer les déchets du territoire.

Exemples d'actions en 2023 :

- **Travailler avec les communes sur le gaspillage des biodéchets sur les marchés.**

Cette action a été expérimenté sur le marché de la commune de Cluny ; elle a pour objectifs :

- Réduire le gaspillage alimentaire en trouvant d'autres alternatives : épicerie sociale et solidaire... ;
- Donner les invendus en sensibilisant les commerçants sur place ;
- Sensibiliser les habitants à venir au marché avec leurs contenants afin de réduire le nombre de sacs plastiques. ;
- Développer le tri des déchets (5 flux) sur une zone de commerce très fréquentée ;
- Mettre en place le compostage pour les biodéchets.



Un diagnostic de la quantité des déchets à commencer en juillet 2023. Avec l'aide de la police municipale, chaque forain a été sensibilisé sur le gaspillage alimentaire, les invendus et le tri des déchets.

Au mois de décembre 2023 après une sensibilisation des agents des services techniques de la ville de Cluny, une nouvelle organisation est trouvée pour réduire et trier les biodéchets des invendus du marché qui seront par la suite compostés au service technique de la ville de Cluny.

Résultats lors du diagnostic de juillet 2023 à décembre : **12 tonnes de déchets en mélange.**

Depuis la nouvelle organisation mi-décembre 2023 : 6 tonnes de biodéchets compostés avec un tri des emballages mise en place sur le marché (volume 660 litres par samedis).



- Expérimentation avec les brasseurs locaux du territoire sur le retour de la consigne :

Les enjeux et les objectifs de cette action sont :

- Accompagner le retour de la consigne sur le territoire et réduire l'impact environnemental des activités économiques et du transport avec les Brasseurs locaux (La paille, la Zouaffe, la fosse aux loups, la couleuvre, la bière de max, terre des possibles) en bénéficiant d'un service d'accompagnement avec « j'aimemesbouteilles ».
- Standardiser les bouteilles et les étiquettes de tous les brasseurs locaux afin que les clients ramènent ces bouteilles au lieu de les jeter. Ces bouteilles seront alors lavées dans un centre de lavage et réemployées.
- Fédérer les acteurs pour mettre en place une filière de réemploi des bouteilles en verre en BFC dans le but de préserver l'environnement.

Ce projet permet de mettre en relation des professionnels et de créer une dynamique autour d'un projet commun et de développer la consigne des contenants.



*41% de l'empreinte carbone de la bière
est liée à la bouteille*

Source : Ademe

3.6.2. Eco défi famille Zéro Déchet et Energie 3^{ème} version

Suite au 2^{ème} défi en 2022-2023, qui avait réuni 10 foyers, le SIRTOM a décidé de relancer une troisième édition du défi avec cette fois 9 foyers. Basé sur le même principe que le 1^{er} défi, un samedi par mois pendant 6 mois, les thématiques suivantes ont été abordées :

- **13/11/23 : Journée de lancement.**
- **25/11/23 : Découvrir sa poubelle.**
- **16/12/23 : Salle de bain zéro déchets.**
- **13/01/24 : Retour à la terre, cuisine et compost.**
- **10/02/24 : Réparer, réemployer, refuser, méthode**
- **09/03/24 : Fabriquer ses produits d'entretien**
- **06/04/24 : Réunion de Clôture.**

Bilan : une belle dynamique de groupe.

3.6.3. Déployer des solutions de valorisation des déchets organiques

Le compostage individuel

➔ **2 sessions de ventes de composteurs**, destinées aux usagers du territoire, se sont déroulées en fin d'année suivant la nouvelle méthodologie mise en place et ont permis de distribuer 160 composteurs individuels.



- Délocalisation des distributions de composteurs sur les communes adhérentes (Trambly, Joney, Pierreclos) afin d'être au plus près des habitants et d'encourager ceux qui ne sont pas encore équipés à s'inscrire pour obtenir un composteur.
- Les usagers ayant réservé leur composteur ont bénéficié d'une initiation à la pratique du compostage de 45 minutes, dispensée par la chargée de mission valorisation organique et la maître-composteur. Remise d'un composteur en kit, un bioseau et le Guide pratique du compostage individuel édité par le SIRTOM.



Au total, 298 foyers ont été équipés et formés au cours de l'année 2023

Le Compostage Partagé

→ **6 nouveaux sites de compostage collectif** ont vu le jour sur le territoire :

- La mairie de Taizé s'est munie de composteurs pour son aire de pique-nique ainsi qu'au bourg du village (à proximité du cimetière) pour ses habitants et les visiteurs de passage ;
- Le parc de l'Abbaye à Cluny est équipé de composteurs à l'initiative d'un groupe d'étudiants de l'ENSAM, en lien avec un projet de potager ;
- Le Sanatorium à Bergesserin dispose d'un site à destination des associations, artisans présents sur les lieux et visiteurs de passage ;
- La mairie de Trambly a aménagé un site pour permettre aux habitants ne disposant pas de jardin de valoriser leurs biodéchets ;
- Le gîte communal de Chevagny-sur-Guye s'est doté également d'un site pour ses voyageurs ;
- La gendarmerie de Cluny a installé un site pour son personnel, et les familles résidants sur place.



Placette bourg de Trambly



Inauguration gendarmerie Cluny

32 sites de compostage partagé sont installés sur le territoire

Le Compostage Autonome en Etablissement

→ 5 nouveaux sites autonomes en établissement :

- CLUNY - Sœurs Saint Joseph
- TRAMAYES - Hôpital Corsin
- CLUNY - Centre hospitalier
- TRAMBLY - école primaire
- CLUNY - Office de tourisme

Pour toutes ces structures produisant des déchets de cuisine et de table (préparations et/ou restes de repas), le SIRTOM les a accompagnés afin de gérer leurs biodéchets directement sur place en fournissant des composteurs. Le SIRTOM peut intervenir sur demande pour conseiller le personnel en place qui souhaiterait avoir des explications pratiques.

Une organisation est trouvée entre les agents de la cuisine et le personnel. Les uns trient et déposent les déchets dans le composteur, les autres s'occupent de la gestion du site et veillent à la bonne transformation des matières.

Certains établissements, comme le centre hospitalier de Cluny ont fait le choix d'allier collecte de biodéchets par un prestataire privé et compostage de proximité.

26 sites de compostage autonomes en établissement sont installés sur le territoire

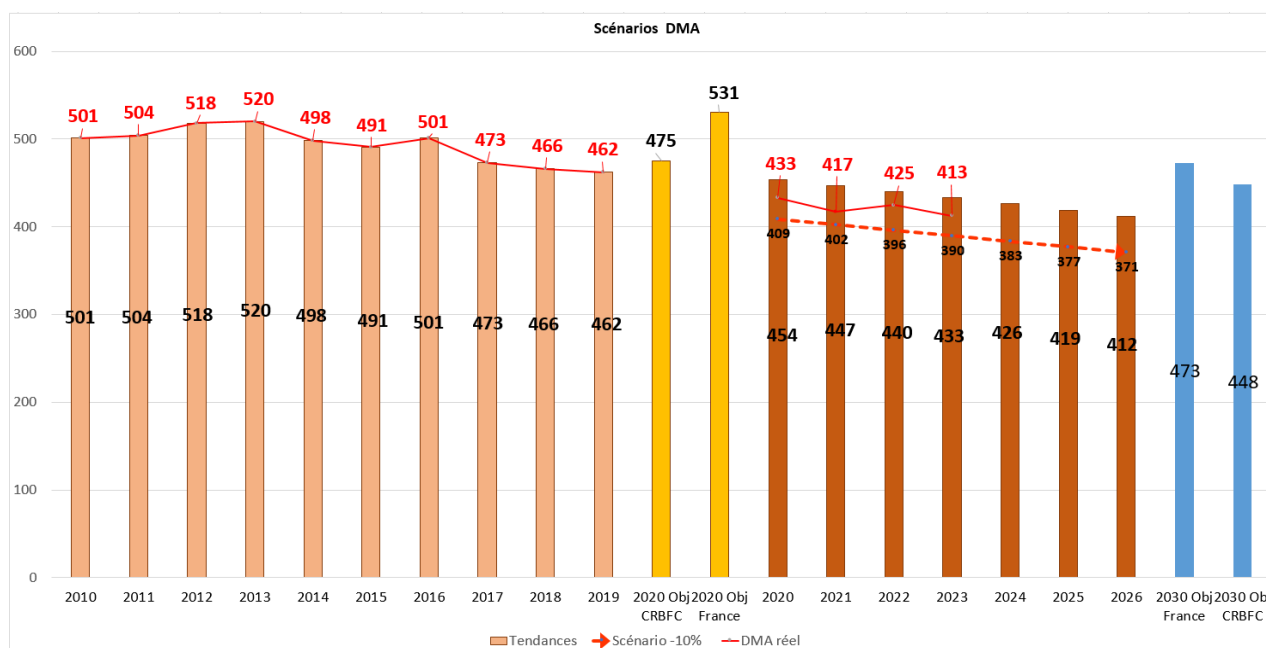
4. RESULTATS QUANTITATIFS

4.1.1. Indicateurs du PLPDMA (2020-2026)

Indicateur 1 :

DMA : Objectif tendanciel – 1,6% par an/hab. jusqu'en 2026.

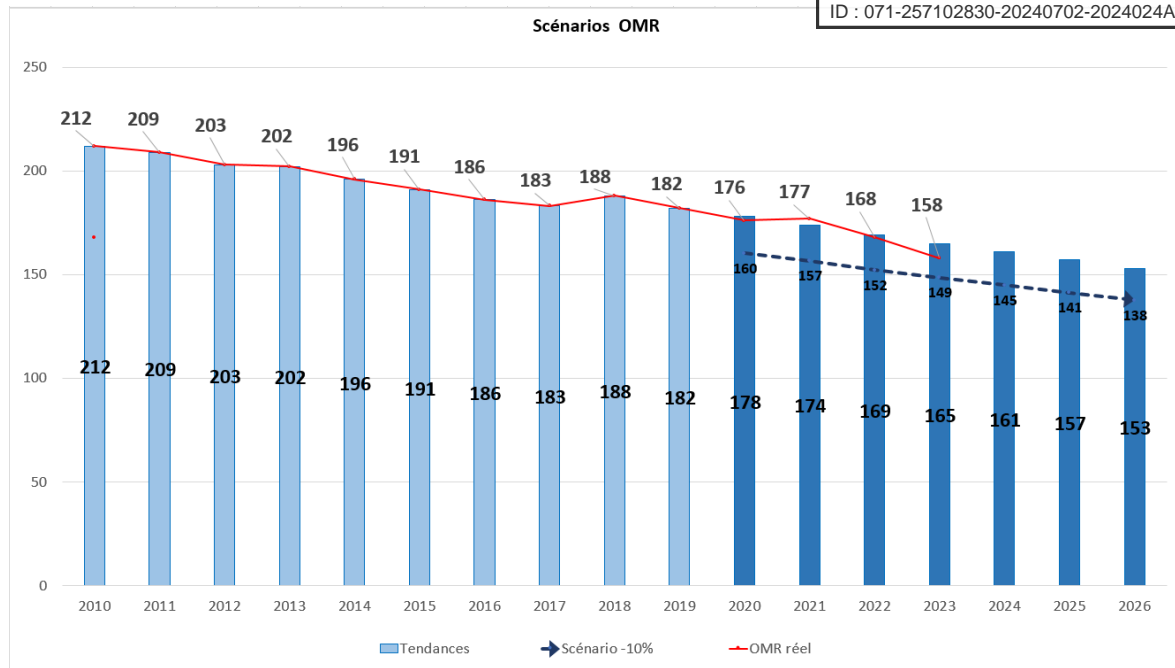
Tonnage à atteindre 412kg/hab. en 2026.



Indicateur 2

OMR : Objectif tendanciel -2,5% par an/hab. jusqu'en 2026

Tonnage à atteindre 153 kg/hab. en 2026.

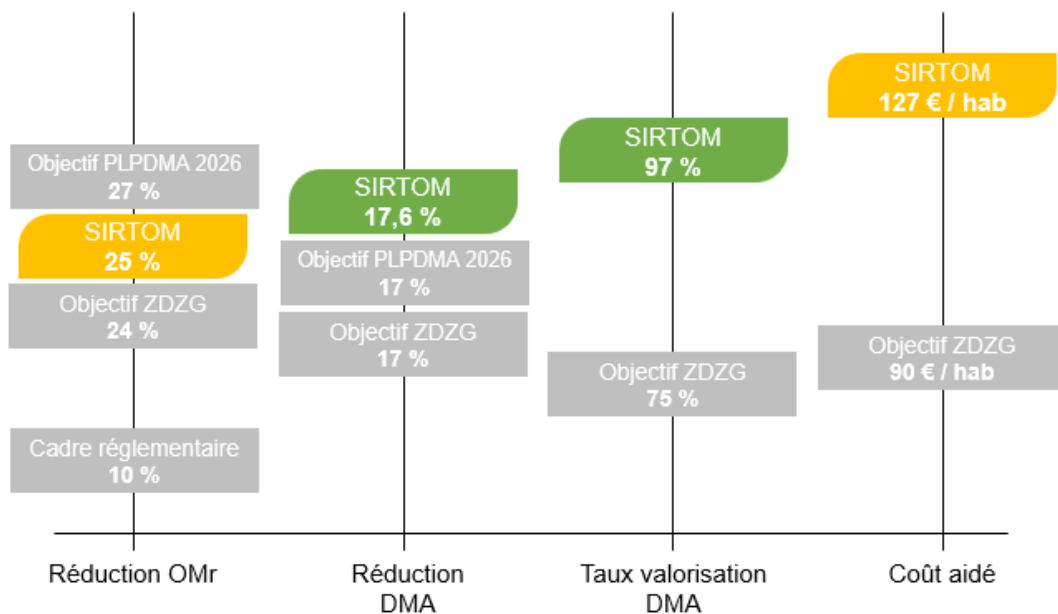


5. BILAN QUALITATIF 2023 / CADRE REGLEMENTAIRE

5.1. OBJECTIFS PROGRAMME ZDZG ET PLPDMA

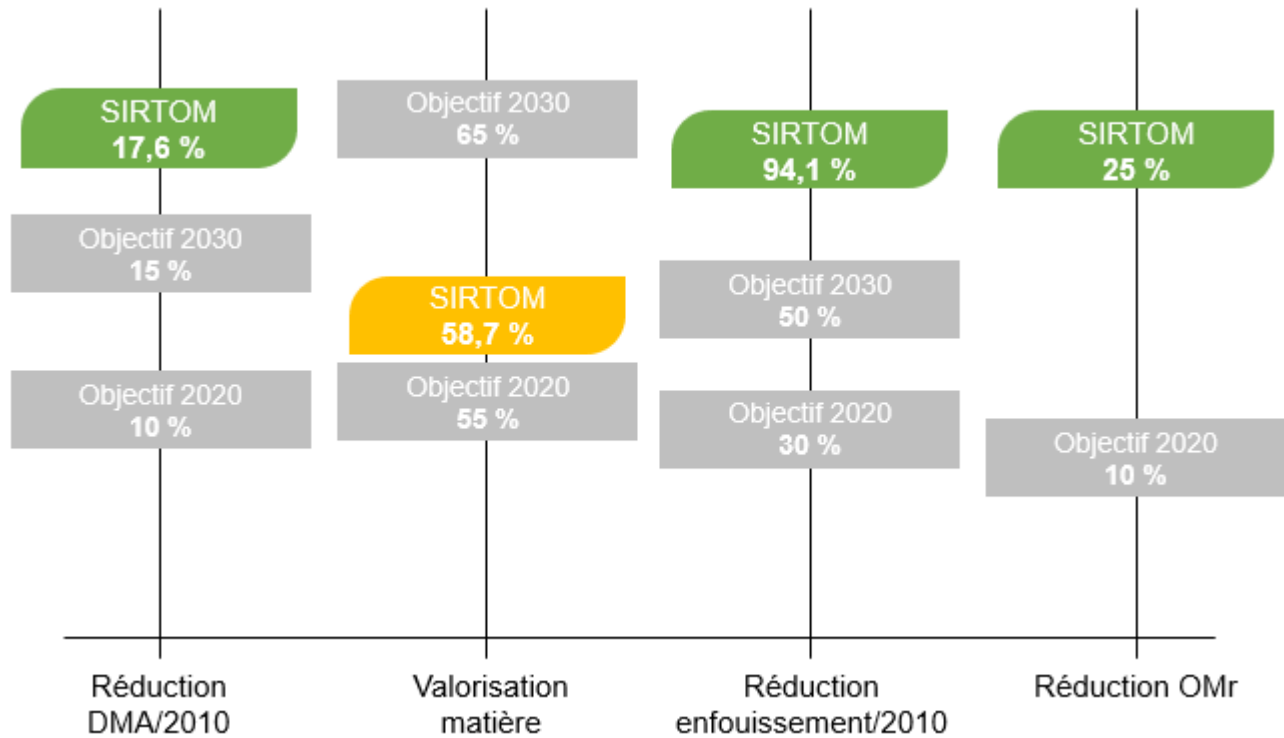
Le programme ZDZG donnait des objectifs à atteindre en 2020 par rapport aux tonnages 2010. Ces objectifs ont été repris par le PLP DMA pour atteinte en 2026.

	% évolution 2023/2010	Objectif ZDZG	Objectif PLPDMA 2026	Cadre réglementaire
Réduction OMr (kg/hab entre 2023 et 2010)	-25%	-24%	-27%	-10%
Réduction DMA (kg/hab entre 2023 et 2010)	-17,9%	-17%	-17%	
	2023	Objectif ZDZG		
Taux de valorisation DMA	97 %	75%		
Coût aidé/ hab	126 €	Env. 90€ / hab		



5.2. RAPPEL CADRE REGLEMENTAIRE

	Objectifs 2020	SIRTOM 2023	Objectifs 2025	Objectifs 2030 (Loi AGEC)
Réduction DMA / 2010	10%	-17,9%		-15%
Valorisation matière	55%	58,7%	65%	65%
Réduction enfouissement / 2010	30%	-94,1%	50%	10% en 2035
Réduction OMr / 2010	10%	-25,2%		



5.3. PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2024

Optimisation du Service :

- Etude d'optimisation du service de collecte par le Bureau d'étude AJBD.

Tri à la source des biodéchets :

- Continuer le déploiement (compostage individuel et partagé) qui vise à apporter une solution à tous les usagers
- Accompagner les professionnels dans le compostage autonome en établissement ou accompagnement méthodologique pour trouver des solutions autre que le compostage ;

Etude d'une déchèterie inversée sur le territoire

